

L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une chance pour tous.



**PROGRAMME OPÉRATIONNEL
FEDER-FSE CENTRE-VAL DE
LOIRE
2014/2020**

**RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE
ANNEE 2016**

Le présent document est le Rapport Annuel de Mise en Œuvre, formaté selon les guidances de la Commission européenne, et extrait du logiciel d'échange avec les services de la Commission.

La Rapport Annuel de Mise en Œuvre présenté au Comité de suivi du 26 Juin 2017 porte sur l'année 2016 ; il s'agit un Rapport Annuel « renforcé » : les sections relatives à la partie B ne sont à remplir que pour les RAMO présentant les données au 31/12/2016, au 31/12/2018 et lors du rapport final.

Le présent Rapport Annuel est structuré en 2 parties :

Partie A

1. Identification du Rapport Annuel de Mise en Œuvre
2. Vue d'ensemble de la réalisation du Programme Opérationnel
3. Réalisation du programme, axe par axe
 - avec données sur les indicateurs
 - avec données financières
 - avec les données relatives aux indicateurs du Cadre de performance
4. Synthèse des évaluations
5. Vue d'ensemble de la réalisation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
6. Problèmes entravant la mise en œuvre du programme et mesures prises
7. Résumé à l'intention des citoyens. Ce résumé est diffusé dans un document distinct.
8. Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers
9. Actions menées pour répondre aux conditions ex-ante (Le PO FEDER FSE n'est pas concerné par cette section)
10. Progrès accomplis dans la réalisation des Grands Projets

Partie B

11. Évaluation de la mise en œuvre du PO
 - Réalisation des objectifs
 - Mesures spécifiques prises
 - Développement durable
 - Soutien utilisé pour atteindre les objectifs liés au changement climatique
 - Rôle des partenaires
12. Informations et évaluations obligatoires
 - Plan d'évaluation
 - Stratégie de communication
14. Informations complémentaires
 - Approche intégrée de développement territorial
 - Renforcement de la capacité de gestion
 - Actions interrégionales et transnationales (Le PO FEDER FSE n'est pas concerné par cette section)
 - Stratégie macro régionales et stratégies relatives aux bassins maritimes (Le PO FEDER FSE n'est pas concerné par cette section)
 - Innovation sociale (Le PO FEDER FSE n'est pas concerné par cette section)
 - Pauvreté (Le PO FEDER FSE n'est pas concerné par cette section)
16. Croissance intelligente, durable et inclusive (RAMO 2019 et rapport final de mise en œuvre)
17. Problèmes entravant la réalisation du programme (RAMO 2019 et rapport final de mise en œuvre)
18. IEJ (RAMO 2019 et rapport final de mise en œuvre)

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP003
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre 2014-2020
Version	2016.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 juin 2017

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Tendances de programmation

Suite à son approbation le 26 novembre 2014 par la Commission Européenne, le Programme Opérationnel FEDER FSE termine sa deuxième année de programmation au 31 décembre 2016.

Les Comités de programmation 2015-2016 ont permis l'attribution d'un cofinancement sur :

- **183 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 26.9 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 92 M€) représentant 15 % de la maquette FEDER et 10.5 % de la maquette du PO.**
- **49 opérations, pour un montant cumulé de FSE-IEJ de 30M € (sur un coût total éligible d'opérations de 56.6 M €) représentant 40 % de la maquette FSE-IEJ et 10,67 % de la maquette du PO.**

C'est donc près de 22 % de la maquette du PO qui a été programmée au 31/12/2016

A l'image de 2015, la mobilisation des crédits FEDER et FSE en 2016 reste contrastée entre les différents axes mais a évolué de façon positive grâce à un élargissement de la programmation sur un plus grand nombre d'actions et une hausse des crédits du FEDER engagés même si des difficultés persistent sur certains axes.

Les progrès des engagements FEDER en 2016 résultent d'abord d'appels à projets ciblés qui ont permis de programmer ces crédits communautaires sur des actions sur lesquelles il n'y a pas eu de programmation en 2015 et en particulier sur les axes 1/3/4.

La programmation 2016 a aussi été alimentée par des dispositifs plus récurrents déjà financés et par des nouvelles actions sélectionnées « au fil de l'eau ». C'est le cas de l'axe 1 avec le financement des premiers projets de recherche au sein des DPS et sur l'axe 2 avec la très bonne mobilisation des crédits pour les investissements au sein des PME régionale.

La programmation est également marquée par la proportion importante d'opérations à fort volumes financiers non encore engagés (grands projets Orléans Châteauneuf et infrastructures TIC, opération sur le logement social en quartiers politique de la ville). Sur ces projets dont les durées de maturation sont importantes et les procédures de mise en œuvre spécifiques, l'Autorité de Gestion a mis en place des plans actions ciblées pour entamer le processus de programmation.

Concernant plus spécifiquement le FSE, la programmation a porté essentiellement sur les actions 26 et 27 liées au développement de l'apprentissage ainsi que l'action 28 mobilisée en faveur de la mise en œuvre du SPRO. Sur ces actions la programmation réalisée en 2016 est conforme au prévision puisqu'au 31/12/2016 55 % de la maquette sur ces actions étaient programmées. Sur les autres actions de OS N°10.iii.3. « améliorer

les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi en région Centre. » aucune action n'a été programmée en raison de la priorisation du financement du programme IEJ. Toutefois de fortes perspectives sont déjà repérés sur les dispositifs de formations des demandeurs d'emploi qui débiteront en 2017.

Ces constats ainsi que la consolidation de la revue de projet opérée en 2016 par les Services Instructeurs a conduit l'Autorité de Gestion à engager fin 2016 un premier travail préparatoire de révision du programme.

Le taux de programmation reste toutefois insuffisant sur les axes 3/4 et 5.

Performance du programme opérationnel

La performance du programme s'appréciant sur la base des opérations réalisées ou des dépenses certifiées par l'Autorité de Certification, il en résulte que pour cette deuxième année 2016 le taux de performance réel du programme ne peut être consolidé.

Cependant, la contribution de chacune des opérations programmées au cadre de performance a bien été prise en compte dans le processus de sélection et l'analyse des dossiers programmés permet d'évaluer la contribution potentielle de ces opérations à la performance globale du programme. Ces perspectives sont présentées par axe à la section 11.1 du présent RAMO.

Gouvernance du programme

Le partenariat a été réuni en mai 2016 pour un Comité de suivi. 6 autres Comités de suivi en consultations écrites ont été organisés au cours de l'année. Ces rencontres ont permis d'examiner le Rapport annuel de Mise en Œuvre, les appels à projets méthanisation, innovation, géothermie, tiers lieux et MOOCS, bâtiments démonstrateurs, des modifications du DOMO...

Par ailleurs, le Comité de programmation s'est réuni à 12 reprises (dont huit fois en consultation écrite). La relation entre l'AG et les partenaires est développée dans la section 11.5 du présent RAMO.

Animation / Communication

Pour accompagner les porteurs de projets potentiels et apporter des premiers éléments d'information, l'AG a poursuivi l'organisation des réunions de sensibilisation des porteurs de projets potentiels et des réseaux permettant ainsi d'assurer une information sur les potentialités de financement et sur les conditions de mise en œuvre des programmes (réunions avec les réseaux des CCI, CMA, de l'économie sociale et solidaire, avec les Centres de Formation d'apprentis, les bailleurs sociaux, le réseau régionale de l'innovation, les autorités urbaines...). Ces séances d'information ont été conduites par les services instructeurs en s'appuyant sur l'ensemble des outils de communication et d'information mis à disposition en 2015 - différents supports de communication mis à jour en 2016 : plaquette de présentation, site internet www.europeocentre-valdeloire.eu.

Par ailleurs un travail d'uniformisation et de présentation commun a été conduit et une planification de réunion d'informations établie fin 2016 dans la perspective de l'organisation de rencontres systématiques en 2017 avec l'ensemble des bénéficiaires.

Des diffusions presse et radio ont été organisées via notamment l'envoi de communiqués de presse, l'invitation de journalistes aux comités et visites de site. Ces

éléments sont expliqués en section 12.2 du présent rapport.

Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la partie 4 du présent rapport.

Gestion du Programme Opérationnel

L'année 2016 a été mise à profit pour enrichir le système de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel : actualisation du Document de Mise en Œuvre, Guide des procédures de l'Autorité de Gestion, Vademecum des Services Instructeurs, Guide du porteur de projet et du bénéficiaire. Ce système de contrôle formalisé, a fait l'objet d'échanges avec l'Autorité de Certification.

En complément du dispositif de contrôle et de pilotage du programme, des actions d'appui et d'accompagnement du Service Instructeur PO FEDER-FSE ont été engagées.

Révision du Programme opérationnel

Lors du Comité de suivi de Mai 2016, une révision portant sur certains indicateurs de résultat (modification de valeurs cibles et valeurs de référence, sur l'annexe grand projet et sur l'élargissement du type de bénéficiaires sur l'axe 5 a été adoptée et présentée aux services de la Commission Européenne. Cette demande a été acceptée.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE	<p>Au 31 décembre 2016, 47 opérations étaient programmées sur l'axe 1, portant le FEDER engagé à 16.6M€, soit 30.4% de la maquette financière. La programmation sur cet axe a été très soutenue en 2016 car 35 opérations nouvelles et 13 684 594 euros de FEDER supplémentaires ont été engagés.</p> <p>Les facteurs de dynamisation résultent de la maturation des projets de recherche débouchant sur la validation des 5 premières opérations au sein des Domaines Potentiels de Spécialisation. Parallèlement le service instructeur a consolidé une revue de projets permettant d'envisager l'engagement des crédits de l'Objectif Spécifique 1.A.1 à horizon 2018.</p> <p>La programmation sur les actions de l'objectif spécifique 1.B.1. s'est développée en 2016 via l'appel à projets « Innovation » en faveur des projets individuels des entreprises. Relayé par les partenaires régionaux du Réseau Innovation Centre-Val de Loire, l'appel à projets a permis de soutenir 23 opérations dotées de 6 365 187 euros de FEDER. Au regard du portefeuille repéré dans la revue de projets, la consommation de l'enveloppe de cet Objectif Spécifique sera complète en 2020.</p> <p>On constate des tensions financières potentielles sur les dispositifs de recherche au sein des établissements et des entreprises.</p> <p>Les indicateurs du cadre de performance à l'horizon 2018 présentent, au regard des dossiers programmés des taux de réalisation très favorables (87% pour l'indicateur de réalisation SO01, 133% pour l'indicateur financier F001), pour une programmation de la maquette à hauteur de 30.4%. La réserve de performance, qui doit être atteinte à minima à 85% pour ces deux indicateurs, devraient en conséquence être débloquée.</p>
AXE 2	UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS	<p>Au 31/12/2016, 102 opérations étaient programmées pour un montant FEDER de 5.1M€, soit 27.3% de la maquette financière. La programmation s'est ainsi poursuivie à un rythme soutenu en 2016 grâce au financement de 61 nouvelles opérations.</p> <p>Elle s'appuie sur la bonne mobilisation des opérateurs des réseaux consulaires et de l'économie sociale et solidaire sur la thématique de l'accompagnement à la création reprise d'entreprises dont le conventionnement a</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>été sécurisé dans le cadre d'un Service d'Intérêt Economique Général. La consommation du FEDER sur l'OS 3D1 a fortement progressé sur l'action 10 – soutien aux investissements productifs des PME - avec 1,3M€ de FEDER attribué en 2016.</p> <p>La mise en œuvre de cet axe reste problématique sur les instruments financiers. A ce titre le projet d'outils d'ingénierie financière sur les prêts d'honneur sera posé au regard de l'évolution de la réglementation peu compatible avec les caractéristiques des structures gestionnaires potentiels et des bénéficiaires ultimes visés. Sur l'action 11 en revanche deux AMI ont été lancés et des sociétés de gestion sélectionnées mais non encore programmées.</p> <p>Au regard de la programmation, la valeur intermédiaire de l'indicateur SO02 sur « le nombre de porteurs de projets de création reprise accompagnés » serait atteinte (189%) mais les données doivent être validées au moment du solde des opérations. L'atteinte de la valeur de l'indicateur financier F002 « Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2 » devrait être effective en 2018 (366%). Cette atteinte des indicateurs dès l'année 2016 s'explique par une forte programmation de la maquette notamment sur les actions liées à l'indicateur SO02 (51% de la maquette programmée au 31/12/2016).</p>
AXE 3	UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION	<p>Au 31/12/2016, 14 opérations étaient programmées, pour un montant FEDER de 1.8M€, soit 5% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La programmation vise en premier lieu les usages liés au TIC pour soutenir les opérations exemplaires sur le territoire régional. Une forte animation de l'axe a permis de générer la publication des appels à projets tiers lieux et MOOC'S et ainsi de programmer 1,5M€ de FEDER.</p> <p>Le volet lié aux investissements en faveur du Très haut Débit n'a pas fait l'objet de programmation en raison des délais de maturation de ces opérations et surtout des dispositifs de sécurisation mis en place par l'AG. Ainsi les services instructeurs ont souhaité attendre la publication du Plan France THD et du régime d'aide d'Etat afférent qui encadre de façon précise les modalités d'attribution des crédits publics sur ces actions.</p> <p>Ces éléments de cadrage clairement identifiés permettront d'instruire et de programmer les premières opérations figurant dans la revue de projets (dans les départements 28/45 et 18) fin 2017, les autres projets devant être déposés en 2018. Concernant, l'impact sur la réserve de performance, si aucun dossier n'a été programmé, les perspectives laissent à penser que les cibles seront atteintes comme cela est décrit plus précisément dans la section 11.1 du présent RAMO.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 4	LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE	<p>Au 31/12/2016, 16 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 2.4M€, soit 4.4% de la maquette financière. En 2016, 1,9M€ de crédits FEDER supplémentaires ont ainsi été mobilisés.</p> <p>Les nouveaux projets programmés ont été sélectionnés dans le cadre d'appels à projets qui est le mode de sélection principal sur cet axe.</p> <p>Sur le volet « bâtiment » démonstrateurs les comités de sélection ont retenu 5 opérations exemplaires, deux d'entre elles ont été programmées dès 2016.</p> <p>Sur le volet « énergies renouvelables », deux AAP méthanisation ont été lancés en 2016. L'AAP « géothermie » a été relancé. Rendu plus attractif il a permis l'engagement des crédits FEDER sur deux projets.</p> <p>Malgré la réussite de ces appels à projets, les montants de FEDER et le nombre de projets restent encore insuffisants pour rattraper le niveau de programmation théorique et l'atteinte des cibles de consommation des crédits.</p> <p>Au regard de ces constats et de la revue de projet fin 2016, une reconfiguration de l'axe visant à renforcer les capacités financières sur certaines actions (volet bâtiments démonstrateurs) et à orienter la programmation sur des opérations plus massives est envisagé pour optimiser la programmation.</p> <p>Le grand projet a connu un retard dans le calendrier initial, situation désormais stabilisée. Le plan d'action mis en place a permis d'engager la procédure grand projet.</p> <p>Au 31/12/2016, 4,4% de la maquette de l'axe 4 était programmé. Le glissement du grand projet impacte directement le cadre de performance puisque l'indicateur KO01 relève de ce projet et l'indicateur financier est fortement impacté par sa mise en oeuvre.</p> <p>Sur la base des projets programmés, l'indicateur KO01 est égal à 0, F004 atteint 53% de sa valeur 2018.</p>
AXE 5	LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES	<p>Au 31/12/2016, 1 projet de locaux d'accueil des entreprises a été programmé pour un montant FEDER de 200 000€, soit 2,2 % de la maquette programmé.</p> <p>Les difficultés de programmation résultent de la complexité du processus de gestion qu'impose la réglementation et qui ralentit la signature des conventions de délégation de tâches, étape préalable avant toute instruction et programmation des projets de réhabilitation thermique des logements sociaux et de création de locaux à usage économique dans les quartiers prioritaires.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Ainsi l'Autorité de gestion a mis en œuvre une relance des Organismes Intermédiaires potentiels (19 repérés) et modifié la rédaction du Programme Opérationnel. Cette dernière vise à élargir aux communes – et non plus aux seules EPCI - ayant la compétence de la politique de la ville la possibilité de conclure les conventions de délégation de tâches. Ces modifications doivent conduire à la signature d'un plus grand nombre de conventions dont le nombre sera définitivement fixé en 2017 par l'AG.</p> <p>De même un premier recensement des opérations potentiellement éligibles a été conduit en 2016 et une information des dispositifs réalisée auprès des bailleurs sociaux. Le périmètre du recensement n'est toutefois pas définitif et devrait s'élargir dans l'attente des autorisations d'engagement des crédits de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Ces éléments permettent d'envisager une première programmation en 2017 mais les caractéristiques des projets repérés (durée d'opérations et volumes des dossiers potentiels) ne permettent pas d'envisager au 31/12/2018 l'atteinte des indicateurs du cadre de performance. Les prévisions de programmation sont présentées en section 11.1 du présent RAMO.</p>
AXE 6	UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE	<p>Au 31/12/2016, 46 opérations ont été programmées pour un montant FSE de 6.6M€ d'euros soit 13.3% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>Sur les OS 10.III.1, visant à appuyer les dispositifs d'apprentissage et 10.III.2, portant plus spécifiquement sur la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation, la programmation 2016 ainsi que la revue de projet établie par les services instructeurs donnent l'assurance d'une programmation sur le rythme prévu des crédits ainsi que de l'atteinte globale des cibles définies sur ces opérations.</p> <p>Dans le cadre de l'OS 10.III.3, il n'y a pas eu de programmation en 2016, la priorité de mobilisation des fonds ayant été concentrée sur les opérations IEJ. A partir de 2017, la programmation s'adossera au Programme Régional de formation et portera prioritairement sur les opérations de formations des demandeurs d'emploi. La revue de projets sur cet OS met en lumière un besoin de financement important sur le volet formation des demandeurs d'emploi. On note également un engagement moindre que prévu sur certaines actions - création d'entreprise, l'illettrisme et l'appui au système de formation – qui nécessitera, si ce constat était confirmé en 2017, une évolution de la ventilation des crédits au sein de l'OS pour réduire les tensions financières.</p> <p>Concernant l'atteinte du cadre de performance à 2018, sur la base des dossiers programmés, puisqu'il n'y a pas</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		encore eu d'engagement des actions de formation professionnelle concourant à l'atteinte de l'indicateur CO01, celui-ci est à 0%, L'indicateur F006 serait quant à lui atteint à hauteur de 68% pour une programmation de la maquette à hauteur de 13,3% au 31/12/2016.
AXE 7	ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI	<p>L'AG a programmé l'intégralité des crédits IEJ disponibles dès l'année 2015 de façon à démarrer le plus rapidement possible les actions.</p> <p>Ce choix a permis de mettre en œuvre le projet dans le calendrier prévu.</p> <p>Le déroulement du projet est conforme aux prévisions. Au 31/12/2016 les opérations programmées – 582 marchés de formation – ont bien démarré permettant ainsi de constater la conformité des réalisations mesurées grâce au système de collecte et de restitution des indicateurs. Ainsi, le nombre de bénéficiaires entrés en formation recensés est de 7918 soit un nombre supérieur à la cible de 7 150 NEET.</p> <p>Le pilotage du dispositif est réalisé en continu pour adapter les éléments financiers à la réalité des réalisations ainsi qu'à l'effectif des bénéficiaires NEETS réellement entrés sur le dispositif.</p> <p>A ce titre plusieurs avenants modificatifs ont été adoptés en Comité de programmation.</p> <p>L'AG a participé à l'appel de fonds de juin 2016, contribuant ainsi à justifier l'attribution de l'avance accordée par la Commission Européenne.</p> <p>On note une bonne réalisation des dispositifs d'évaluation prévus, en particulier l'évaluation d'impact mutualisée entre la DGEFP et les régions qui a été publiée avec des résultats définitifs en juin 2016. Le partenariat Etat-Région a été réalisé dans le cadre du plan d'action régional permettant de distinguer les opérations des deux autorités de gestion et d'assurer un suivi du déroulement du programme dans le cadre des comités et de réunions bilatérales.</p> <p>Au 31/12/2016, l'axe 7 a été programmé à 100%. L'indicateur du cadre de performance CO01 « chômeurs, y compris chômeurs de longue durée » atteint à cette même date 110% de la valeur intermédiaire. F007 atteint 11,5% de la valeur fixée à 2018.</p>
AXE 8	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	<p>Au 31/12/2016, 3 projets d'assistance technique FEDER ont été programmés, pour une enveloppe FEDER de 735 896€, soit 11,7% de la maquette financière. Les actions suivantes ont été entreprises :</p> <p>- formation des instructeurs, gestionnaires du PO FEDER – FSE et des agents en charge des missions transversales (suivi-évaluation, systèmes d'information, comitologie, contrôles –audit, communication ...) sur la sensibilisation aux politiques européennes, à l'accompagnement des porteurs de projets, ou à la prise en compte de la</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>performance des programmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - communication : rédaction des pages FEDER du PO du site internet www.europeocentre.valdeloire.eu, édition d'une plaquette de présentation du Programme Opérationnel, mise en page et édition du programme afin d'en assurer la diffusion au plus grand nombre, communiqués de presse largement diffusés et des journalistes invités aux principaux événements. - Organisation des Comités de programmation et de suivi - Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projet - Définition et adoption du plan d'évaluation - E cohésion – systèmes d'information : définition des procédures d'échanges dématérialisés avec les porteurs de projets, paramétrage de l'outil de gestion du programme. - Organisation du système de gestion et de contrôle du Programme: Document de Mise en Œuvre, Guide des procédures de l'Autorité de Gestion, Vademecum des Services Instructeurs, Guide du porteur de projet et du bénéficiaire. <p>On ne note aucune difficulté spécifique sur cet Axe relatif à l'Assistance technique du programme.</p>
AXE 9	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	<p>Au 31/12/2016, 2 projets d'assistance technique ont été programmés pour un montant FSE de 421 300€, 17.7% de la maquette financière de l'axe 9. Les actions suivantes ont notamment été entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des instructeurs du PO FEDER – FSE et des agents en charge des missions transversales (suivi-évaluation, systèmes d'information, comitologie, contrôles –audit, communication...) sur la sensibilisation aux politiques européennes, à l'accompagnement des porteurs de projets, ou à la prise en compte de la performance des programmes. - Communication : rédaction des pages FSE-IEJ du PO du site internet www.europeocentre.valdeloire.eu, édition d'une plaquette de présentation du Programme Opérationnel, mise en page et édition du programme afin d'en assurer la diffusion au plus grand nombre, communiqués de presse largement diffusés et des journalistes invités aux principaux événements. - Organisation des Comités de programmation et de suivi - Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projet - Définition et adoption du plan d'évaluation et évaluations notamment suivi à 6 mois des bénéficiaires de l'IEJ. - E cohésion – systèmes d'information : définition des procédures d'échanges dématérialisés avec les porteurs de projets, paramétrage de l'outil de gestion du programme, mise en place du système de suivi des indicateurs FSE-

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>IEJ</p> <p>- Organisation du système de gestion et de contrôle du Programme: Document de Mise en OEuvre, Guide des procédures de l'Autorité de Gestion, Vademecum des Services Instructeurs, Guide du porteur de projet et du bénéficiaire</p> <p>Aucune difficulté spécifique sur cet Axe relatif à l'Assistance technique du programme.</p> <p>Les projets s'achèvent au 31/12/2016 (communication) et au 30/06/2017 (pilotage).</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			7,00			24% de la valeur cible 2023 est atteinte sur la base des projets programmés au 31/12/2016.
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	Plus développées	78 862 000,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	Plus développées	78 862 000,00			10 243 216,98			Pour l'indicateur SO01, 87% de la valeur intermédiaire 2018 est atteinte sur la base des projets programmés au 31/12/2016.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		d'entreprises bénéficiant d'un soutien						
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00			0,00		
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	%	Plus développées	1,25	2011	1,44	0,00		La valeurs présentée date de 2014, sur la base du PIB régional et de la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises semi définitif.
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	% (ETP/nombre d'actifs)	Plus développées	0,95	2011	1,32	0,00		La valeur présentée datent de 2014 pour les effectifs de Recherche et développement semi définitifs.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	0,00		1,21	
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	0,00		1,04	

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 450,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée. De fait, la valeur de 148 annoncée en 2015 n'a pas pu être validée à cette date.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 450,00			180,00			Au 31/12/2016, 12% de la valeur cible à 2023 est atteinte sur la base des projets programmés à cette date. Les actions 3 et 4 sont concernées par cette programmation.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	50,00			23,00			Au 31/12/2016, 46% de la valeur cible 2023 est atteinte sur la base des projets programmés à cette date.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	Entreprises	Plus développées	1 400,00			0,00			Au 31/12/2016, l'Autorité de gestion

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		soutien non financier									n'a pas reçu de bilan permettant de consolider la valeur réelle de l'indicateur.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 400,00			157,00			Au 31/12/2016, 11% de la valeur cible 2023 est atteinte sur la base des projets programmés à cette date.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	38 700 000,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	38 700 000,00			7 384 985,27			Au 31/12/2016, 19% de la valeur cible 2023 est atteinte sur la base des projets programmés à cette date.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	8 863 425,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur l'action 5.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	8 863 425,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur l'action 5.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	148,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		d'entreprises bénéficiant de subventions						
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	148,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en région Centre

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	entreprise	Plus développées	914,00	2013	1 500,00	1 568,00		Nombre d'entreprises qualifiées d'innovantes et en activité recensées dans la base de données tenue par DEV'UP Centre Val de Loire (suite à la transformation de l'ARITT)

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	1 423,00		1 285,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 286 000,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	4 286 000,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	29 081,00			1 792,00			Au 31/12/16, la valeur présentée est inférieure à celle de 2015. En effet, l'Autorité de gestion n'a pas reçu suffisamment de bilans

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											permettant de consolider la valeur annoncée en 2015. La valeur réelle de l'indicateur en 2016 est donc de 1 792 porteurs de projets de création reprise accompagnés. La valeur de l'indicateur pour 2015 est de 0 (13057 annoncé initialement).
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	29 081,00			14 701,00			Au 31/12/2016, la valeur intermédiaire 2018 de l'indicateur SO02 est atteinte à hauteur de 189% sur la base des projets programmés à cette date. Cette valeur est due à une forte programmation sur l'axe 2 dès le début de la programmation. La valeur cible à 2023 est quant à elle atteinte à hauteur de 51%.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	0,00			0,00		
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	13 257,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	%	Plus développées	54,10	2011	70,00	0,00		Au 31/12/2016, nous ne connaissons la valeur de l'indicateur que pour l'année 2013 (délai de 3 ans pour l'actualisation de la donnée).

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	0,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7 294,00			163,00			Au 31/12/2016, la valeur réelle présentée de l'indicateur CO01 est inférieure à celle présentée en 2015. En effet, l'Autorité de gestion n'a pas reçu en 2016 suffisamment de bilans pour consolider la valeur annoncée en 2015 sur la base des projets programmés. La valeur de l'indicateur pour 2015 est donc de 0 (et non 7855 annoncé initialement).
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7 294,00			9 352,00			au 31/12/16, la valeur prévisionnelle de l'indicateur CO01 atteint 128% de la valeur cible à l'horizon 2023.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	27,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	27,00			14,00			Au 31/12/16, la valeur cible 2023 de l'indicateur CO02 est atteinte à hauteur de 52%.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 167,00			163,00			Au 31/12/16, la valeur présentée est inférieure à celle présentée en 2015. En effet, l'Autorité de gestion n'a, à cette date, pas reçu suffisamment de bilans pour consolider la valeur réelle de l'indicateur sur la base des projets programmés à cette date. La valeur de l'indicateur pour 2015 est donc de 0 (et non 7855 annoncé initialement).
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	7 167,00			9 338,00			Au 31/12/16, la valeur prévisionnelle de l'indicateur CO04 atteint 130% de la valeur intermédiaire 2018.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	22 000 000,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	22 000 000,00			10 218 842,72			Au 31/12/2016, la valeur cible 2023 de l'indicateur CO06 est atteinte à hauteur de 50%.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	20 000 000,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur les instruments financiers.
S	CO07	Investissement productif:	EUR	Plus développées	20 000 000,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)									pas eu de programmation sur les instruments financiers.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7 855,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	7 855,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Limiter la perte de l'emploi industriel et stabiliser l'emploi artisanal

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	emploi	Plus développées	160 000,00	2012	146 000,00	0,00		L'actualisation de la valeur au 31/12/16 n'étant pas disponible, la valeur présentée ici est celle au 31/12/15.
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	emploi	Plus développées	41 800,00	2013	41 000,00	75 360,00		La valeur présentée pour 2016 est celle actualisée au 31/12/2016. Par ailleurs, la valeur de référence est erronée. Suite à la modification du PO, la valeur de référence été modifiée par 78 990. De même, la valeur cible a été ramenée à 78 000.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	154 854,00		155 728,00	
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	76 230,00		76 520,00	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	173 100,00			0,00			Au 31/12/16, il n'y a pas eu de programmation sur cet Objectif Stratégique. Des projets sont néanmoins identifiés et devraient valoriser l'indicateur CO10 pour l'atteinte de la valeur cible 2023.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	173 100,00			0,00			Au 31/12/16, le stock prévisionnel des projets impactant l'indicateur CO10 permet de conclure à l'atteinte de la valeur cible en 2023.
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	201 500,00			0,00			Au 31/12/16, les projets d'ores et déjà identifiés pour valoriser l'indicateur SO03 n'ont pas encore été programmés.
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	201 500,00			0,00			Au 31/12/16, le stock prévisionnel de projets impactant l'indicateur SO03 permet de conclure à l'atteinte de la valeur cible en 2023. La valeur intermédiaire à 2018 de l'indicateur devrait

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											également être atteinte.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00		
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00			0,00		
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en région Centre d'ici 2023

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	%	Plus développées	0,73	2013	90,00	20,50		Au 31/12/16, l'indicateur de résultat RO07 atteint 23% de la valeur cible de 2023.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	13,60		9,64	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	16,00			3,00			Au 31/12/16, l'indicateur SO04 atteint 19% de sa valeur cible 2023.
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	16,00			12,00			Au 31/12/16, la base des es projets programmés à cette date permet de conclure à l'atteinte de la valeur cible 2023 à hauteur de 75%.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	0,00			0,00		
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	3,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	%	Plus développées	0,00	2014	50,00	19,00		Au 31/12/2016, l'indicateur RO08 atteint 38% de sa valeur cible 2023.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	18,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	4,52			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	4,52			0,79			Au 31/12/16, la valeur cible 2023 devrait être atteinte à hauteur de 17% sur la base des projets programmés à cette date.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1 266,76			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	1 266,76			222,00			Au 31/12/16, la valeur cible 2023 devrait être atteinte à hauteur de 18% sur la base des projets programmés à cette date.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		production d'énergies renouvelables						
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO09	Chaleur produite par la géothermie	MWh	Plus développées	68 605,00	2010	3 162 791,00	0,00		Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14. Ainsi, les données 2014 seront disponibles fin 2016. La valeur cible à 2023 indiquée est erronée et correspond à la valeur de 2030. Elle a été modifiée par 1 950 000 MWh.
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique	MWh	Plus développées	4 635 957,00	2010	10 325 581,00	0,00		Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14. En effet, la mise à jour annuelle portant sur l'indicateur RO10 est effectuée avec un décalage de 2.5 à 3 ans par rapport aux données disponibles.
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques	%	Plus développées	6,40	2010	17,00	0,00		Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14. En effet, la mise à jour annuelle portant sur l'indicateur RO11 est effectuée avec un décalage de 2.5 à 3 ans par rapport aux données disponibles.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO09	Chaleur produite par la géothermie	0,00		100 400,00	
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique	0,00		4 546 500,00	

RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques	0,00		7,30	
------	--	------	--	------	--

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	1 897,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	1 897,00			265,00			Au 31/12/2016, la valeur cible à 2023 de l'indicateur CO31 devrait être atteinte à hauteur de 14%.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	904 650,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	904 650,00			87 500,00			Au 31/12/2016, la valeur cible à 2023 de l'indicateur CO32 devrait être atteinte à hauteur de 97%.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 142,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 142,00			916,00			Au 31/12/2016, la valeur cible à 2023 de l'indicateur CO34 devrait être atteinte à hauteur de 29%.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire	GWh	Plus développées	33 988,00	2008	19 070,00	0,00		Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/14. En effet, la mise à jour annuelle portant sur l'indicateur RO12 est effectuée avec un décalage de 2.5 à 3 ans par rapport aux données disponibles.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire	0,00		30 124,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	27,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	Plus développées	27,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 498,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 498,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.E.1 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'Axe Orléans-Châteauneuf.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00			0,00		
S	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.e.1 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans Châteauneuf

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO13	Emissions totales de Gaz à effet de serre sur l'axe Orléans - Châteauneuf-sur-Loire	Tonnes Équivalent CO ² / an	Plus développées	291 968,00	2014	301 874,00			<p>Au 31/12/2015, la valeur de l'indicateur RO13 atteint 97,5% de la valeur cible à 2023. L'objectif spécifique en lien avec l'indicateur RO13 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans-Châteauneuf sur la période 2014/2023.</p> <p>Compte-tenu du taux de programmation du grand projet, la valeur 2015 transmise correspond aux estimations des émissions totales de GES sur l'Axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire sans le projet. Dans la continuité de cette réflexion, sans projet, nous atteindrions une valeur à 2023 de 305 372 émissions totales de GES sur l'axe Orléans Châteauneuf, contre 301 874 souhaités dans le cadre du projet. En effet, cet indicateur a vocation à mesurer l'impact de la réouverture de l'axe Orléans Châteauneuf sur les émissions totales de GES tout mode de transport confondu, l'objectif étant que le projet contribue à les contenir.</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO13	Emissions totales de Gaz à effet de serre sur l'axe Orléans - Châteauneuf-sur-Loire	293 439,00		291 968,00	

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	30,00			9,00			Au 31/12/2016, l'indicateur CO01 atteint 30% de la valeur cible 2023
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	30,00			9,00			Au 31/12/2016, l'indicateur CO04 atteint 30% de la valeur cible fixée pour 2023
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			104 620,00			Au 31/12/2016, l'indicateur CO37 atteint 8% de la valeur cible fixée à 2023.
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	5 000,00			0,00			Au 31/12/16, aucune opération programmée n'est achevée.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M²	Plus développées	5 000,00			660,00			Au 31/12/2016, l'indicateur SO05 atteint 1,3% de la valeur cible fixée à 2023.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00			0,00		
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés	%	Plus développées	0,00	2014	20,00	0,00		Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 3.A.2. visant à accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit. des projets ont néanmoins été repérés et vont être soumis à programmation.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés	0,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 000,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 000,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 240,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 240,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre									programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 296 640,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	KWh	Plus développées	0,00	2014	36 000 000,00	0,00		Au 31/12/2016, il n'y a pas eu de programmation sur l'objectif spécifique 4.c.2 visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	0,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 702,00	3 820,00	2 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 253,00	4 315,00	1 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												%	%	%	Total	Hommes	Femmes	
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	Proportion		Proportion	21,00%	21,00	21,00				%	%	%	20,98%	20,75%	21,63%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	Proportion		Proportion	16,50%	16,50	16,50				%	%	%	17,26%	17,84%	16,27%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	Proportion		Proportion	12,00%	12,00	12,00				%	%	%	11,08%	11,42%	11,00%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	Proportion		Proportion	81,00%	81,00	81,00				%	%	%	158,00%	79,00%	79,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Plus développées	Proportion		Proportion	85,00%						%	%	%	100,00%	%	%	
RO21	Participants ayant repris ou créé une entreprise à l'issue de leur participation à une formation à la création/reprise d'entreprise	Plus développées	Nombre		Nombre	375,00	263,00	112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour	Plus développées	%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%		%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
	les apprentis de niveau V															
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%		%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%		%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%		%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Plus développées	%	%	%	100,00%	%	%		%	%	%	0,00%	%	%	
RO21	Participants ayant repris ou crée une entreprise à l'issue de leur participation à une formation à la création/reprise d'entreprise	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	10 006,00	6 904,00	3 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	567,00			215,00			0,38			197,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	63,00			4,00			0,06			2,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	session	177,00			29,00			0,16			29,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	18,00			0,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	2,00			0,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE)

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	5 594,00	2 797,00	2 797,00	5 204,00	2 788,00	2 416,00	0,93	1,00	0,86	1 569,00	1 372,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 768,00	835,00	933,00	1 946,00	945,00	1 001,00	1,10	1,13	1,07	480,00	525,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 768,00	835,00	933,00	1 545,00	790,00	755,00	0,87	0,95	0,81	443,00	427,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	1 166,00	606,00	560,00	1 883,00	998,00	885,00	1,61	1,65	1,58	516,00	440,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	369,00	174,00	195,00	734,00	363,00	371,00	1,99	2,09	1,90	178,00	177,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	369,00	174,00	195,00	872,00	456,00	416,00	2,36	2,62	2,13	314,00	281,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un	CO01 chômeurs, y compris	Nombre	768,00	363,00	405,00	369,00	182,00	187,00	0,48	0,50	0,46	138,00	138,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	les chômeurs de longue durée												
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 645,00	1 823,00	1 822,00	897,00	505,00	392,00	0,25	0,28	0,22	420,00	307,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	107,00	77,00	30,00	8,00	3,00	5,00	0,07	0,04	0,17	3,00	4,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						630,00	320,00	310,00				173,00	174,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						3 310,00	1 884,00	1 426,00				1 075,00	824,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						915,00	470,00	445,00				270,00	253,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						2 400,00	1 270,00	1 130,00				685,00	639,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						897,00	505,00	392,00				420,00	307,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						418,00	227,00	191,00				227,00	191,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	1 219,00	1 044,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	465,00	476,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	347,00	328,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, au terme de leur participation					
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	482,00	445,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	185,00	194,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	142,00	135,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	44,00	49,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	85,00	85,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	1,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		147,00	136,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		809,00	602,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		200,00	192,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		585,00	491,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		85,00	85,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre		Nombre	4 404,00	2 254,00	1 849,00	0,51	0,63	0,43	2 225,00	1 425,00	800,00	1 356,00	856,00	500,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre		Nombre	924,00	536,00	388,00	0,95	1,05	0,81	875,00	562,00	313,00	521,00	334,00	187,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		869,00	569,00	300,00	869,00	569,00	300,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		354,00	228,00	126,00	354,00	228,00	126,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					7 918,00	4 318,00	3 600,00				3 890,00	2 127,00	1 763,00
CO02	chômeurs de longue durée					2 968,00	1 618,00	1 350,00				1 384,00	763,00	621,00
CO03	personnes inactives					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					7 357,00	4 007,00	3 350,00				3 619,00	1 983,00	1 636,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					3 858,00	2 234,00	1 624,00				1 587,00	919,00	668,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					3 398,00	1 757,00	1 641,00				2 011,00	1 052,00	959,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					501,00	235,00	266,00				214,00	105,00	109,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					1 544,00	737,00	807,00				759,00	367,00	392,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					774,00	322,00	452,00				390,00	165,00	225,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					1 205,00	547,00	658,00				620,00	276,00	344,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					2 194,00	1 210,00	984,00				1 046,00	577,00	469,00
CO16	participants handicapés					201,00	113,00	88,00				111,00	66,00	45,00
CO17	autres personnes défavorisées					2 107,00	1 035,00	1 072,00				995,00	473,00	522,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					218,00	126,00	92,00				106,00	66,00	40,00
CO19	personnes venant de zones rurales					4 965,00	2 742,00	2 223,00				3 890,00	2 127,00	1 763,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	Total général des participants					7 918,00						3 890,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		4 028,00	2 191,00	1 837,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 584,00	855,00	729,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		3 738,00	2 024,00	1 714,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		2 271,00	1 315,00	956,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 387,00	705,00	682,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		287,00	130,00	157,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		785,00	370,00	415,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		384,00	157,00	227,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		585,00	271,00	314,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		1 148,00	633,00	515,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		90,00	47,00	43,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		1 112,00	562,00	550,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		112,00	60,00	52,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		1 075,00	615,00	460,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		4 028,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		participant	7 150,00			7 918,00	4 318,00	3 600,00	1,11			3 890,00	2 127,00	1 763,00
CO06	Moins de 25 ans		participant	6 500,00			7 357,00	4 007,00	3 350,00	1,13			3 619,00	1 983,00	1 636,00
SO09	Mois de 26 ans		participant	7 150,00			7 918,00	4 318,00	3 600,00	1,11			3 890,00	2 127,00	1 763,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		4 028,00	2 191,00	1 837,00	0,00	0,00	0,00
CO06	Moins de 25 ans		3 738,00	2 024,00	1 714,00	0,00	0,00	0,00
SO09	Mois de 26 ans		4 028,00	2 191,00	1 837,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire		AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2016, l'opération programmée dans le cadre du pilotage et de la gestion des fonds FEDER n'était pas terminée.
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			7,00			Au 31/12/2016, 87% de la valeur cible à 2023 était atteinte.
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			0,00	0,00	0,00	Au 31/12/2016, l'opération programmée dans le cadre du pilotage et de la gestion des fonds FEDER n'était pas terminée.
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			28,00			Au 31/12/2016, 200% de la valeur cible 2023 était atteinte.
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		16,00			0,00			L'opération programmée sur la communication s'est achevée au 31/12/2016. Cependant le bilan n'était pas disponible à cette date.
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		16,00			5,00			Au 31/12/2016, 31% de la valeur cible fixée à 2023 était atteinte.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,00			Au 31/12/2016, aucune action d'évaluation n'a été entreprise dans le cadre du FEDER.
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,00			Au 31/12/2016, aucune action d'évaluation n'a été entreprise dans le cadre du FEDER.
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu d'action visant des contrôles sur place.
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			0,00			Au 31/12/2016, il n'y a pas eu d'action visant des contrôles sur place.
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		42,00			0,00			Au 31/12/2016, l'opération programmée dans le cadre du pilotage et de la gestion des fonds FEDER n'était pas terminée.
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		42,00			8,00			Au 31/12/2016, 19% de la valeur cible à 2023 était atteinte.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00			0,00		
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00			0,00		
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00			0,00		
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00		
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00		
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00		
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00		
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00			0,00		
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00			0,00		
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00			0,00		
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		action	8,00			2,00			0,25			2,00		
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		agent	8,00			10,00			1,25			10,00		
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		action	16,00			4,00			0,25			4,00		
SO13	Nombre d'évaluations menées		évaluation	5,00			3,00			0,60			3,00		
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		%	10,00			0,00			0,00			0,00		
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		rencontre	42,00			8,00			0,19			8,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		0,00			0,00		
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		0,00			0,00		
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		0,00			0,00		
SO13	Nombre d'évaluations menées		0,00			0,00		
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		0,00			0,00		
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		0,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	163
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	163

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDE R	Plus développées	1 792,00					
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	98 700,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		3 989 560,88					
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 918,00	4 318,00	3 600,00	3 890,00	2 127,00	1 763,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDE R	Plus développées			
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDE R	Plus développées			
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 2	euros	FEDE R	Plus développées			
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDE R	Plus développées			
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDE R	Plus développées			
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDE R	Plus développées			
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDE R	Plus développées			
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDE R	Plus développées			
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDE R	Plus développées			
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées			
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées			
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ				
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		4 028,00	0,00	Une erreur technique apparaît ici dans la colonne "2016 Annual Total" que nous ne pouvons modifier. En effet, la valeur présentée est 779 chômeurs, y compris de longue durée. Or nous avons 2127 hommes et 1763 femmes, soit 3890 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée. Ajoutés au 4028 participants de 2015, nous avons bien 7918 participants au lieu de 4807 valorisés dans le présent tableau, colonne "2016 cum total".

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDE R	Plus développées	29 166 652			108 854 000,00		
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDE R	Plus développées	11 829 300			78 862 000,00		
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDE R	Plus développées	10 087 216			37 646 894,00		
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDE R	Plus développées	7 792			29 081,00		
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDE R	Plus développées	19 474 087			72 680 000,00		
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur	prise	FEDE R	Plus développées	50 000			201 500,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
			à 30 Mbps									
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDE R	Plus développées	29 474 786,00			110 004 000,00		
AXE 4	I	KO01	Nombre d'Etudes techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans Châteauneuf	études	FEDE R	Plus développées	25			25,00		
AXE 4	O	CO12	Chemin de fer: longueur totale des lignes ferroviaires reconstruites ou modernisées	km	FEDE R	Plus développées	NON APPLICABLE			27,00		
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDE R	Plus développées	4 822 971			18 000 000,00		
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	1 200			4 000,00		
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	19 976 433			99 406 434,00		
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	1 341	925	416	10 006,00	6 904,00	3 102,00
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		34 714 008			34 714 008,00		
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7150	3575	3575	7 150,00	3 575,00	3 575,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
AXE 1	FEDE R	Plus développées	Total	108 854 000,00	50,00	39 181 834,79	35,99%	27 569 144,49	6 393 240,13	5,87%	47
AXE 2	FEDE R	Plus développées	Total	37 646 894,00	50,00	27 909 190,77	74,13%	12 955 549,39	12 445 137,47	33,06%	102
AXE 3	FEDE R	Plus développées	Total	72 680 000,00	50,00	4 867 675,87	6,70%	3 488 916,67	441 937,46	0,61%	14
AXE 4	FEDE R	Plus développées	Total	110 004 000,00	50,00	17 972 382,04	16,34%	10 758 073,06	823 087,82	0,75%	16
AXE 5	FEDE R	Plus développées	Total	18 000 000,00	50,00	897 896,49	4,99%	641 173,00	0,00	0,00%	1
AXE 6	FSE	Plus développées	Total	99 406 434,00	50,00	13 602 157,45	13,68%	12 377 351,62	8 361 363,49	8,41%	46
AXE 7	IEJ		Total	34 714 008,00	66,67	42 198 891,09	121,56%	42 198 891,09	15 720 364,07	45,29%	1
AXE 8	FEDE R	Plus développées	Total	12 546 000,00	50,00	1 471 792,00	11,73%	1 471 792,00	0,00	0,00%	3
AXE 9	FSE	Plus développées	Total	4 760 000,00	50,00	842 600,00	17,70%	842 600,00	0,00	0,00%	2
Total	FEDE R	Plus développées		359 730 894,00	50,00	92 300 771,96	25,66%	56 884 648,61	20 103 402,88	5,59%	183
Total	FSE	Plus développées		104 166 434,00	50,00	14 444 757,45	13,87%	13 219 951,62	8 361 363,49	8,03%	48
Total	IEJ			34 714 008,00	66,67	42 198 891,09	121,56%	42 198 891,09	15 720 364,07	45,29%	1
Total général				498 611 336,00	51,16	148 944 420,50	29,87%	112 303 491,32	44 185 130,44	8,86%	232

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01	08	17	FR24	1 723 507,50	1 723 507,50	0,00	2
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01	08	19	FR24	8 169 315,34	8 169 315,34	0,00	2
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	03	FR24	941 407,00	376 563,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	05	FR24	557 100,00	173 900,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	06	FR24	1 649 183,45	665 301,25	0,00	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	07	FR24	7 253 239,82	2 493 188,51	0,00	8
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	13	FR24	1 796 711,84	703 751,00	0,00	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	14	FR24	806 932,00	363 119,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	16	FR24	606 464,42	212 262,55	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	17	FR24	3 210 293,92	1 377 102,28	0,00	5
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01	08	06	FR24	350 393,85	175 196,92	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01	08	17	FR24	8 255 342,45	7 893 779,24	5 448 700,69	10
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01	08	19	FR24	2 190 944,30	1 582 159,00	944 539,44	6
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01	08	24	FR24	1 670 998,90	1 659 998,90	0,00	3
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	06	FR24	255 155,96	51 031,19	0,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	07	FR24	7 139 200,00	1 400 269,60	493 000,00	7
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	08	FR24	377 595,19	75 519,04	355 267,98	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	14	FR24	590 000,00	118 000,00	189 000,00	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	17	FR24	1 584 764,25	316 952,85	0,00	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	24	FR24	1 476 295,00	295 259,00	0,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	03	08	24	FR24	1 512 313,69	756 156,69	690 604,38	5
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03	08	18	FR24	122 234,94	122 234,94	28 654,69	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03	08	19	FR24	1 709 246,37	1 193 186,37	1 049 162,50	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03	08	24	FR24	2 669 712,11	1 703 977,17	2 014 916,72	19
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	17	FR24	1 177 871,07	750 267,22	848 279,57	7
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	19	FR24	1 652 760,22	1 435 589,93	1 516 595,41	7

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	21	FR24	382 033,73	219 068,89	284 905,85	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	24	FR24	7 260 008,24	4 518 036,50	4 974 750,37	45
AXE 3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02	08	18	FR24	367 297,62	367 297,62	70 576,08	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02	08	18	FR24	1 186 393,00	1 186 393,00	282 451,20	2
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02	08	18	FR24	404 391,70	404 391,70	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02	08	20	FR24	2 027 761,03	730 000,00	0,00	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	18	FR24	300 287,40	270 784,23	88 910,18	3
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	24	FR24	581 545,12	530 050,12	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04	08	10	FR24	1 764 396,20	540 997,83	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04	08	17	FR24	5 092 517,94	871 160,19	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04	08	18	FR24	1 434 816,00	1 434 816,00	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04	08	18	FR24	1 211 648,92	1 211 648,92	557 535,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04	08	17	FR24	8 008 094,77	6 271 861,91	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04	08	18	FR24	196 230,00	196 230,00	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04	08	24	FR24	264 678,21	231 358,21	265 552,82	7
AXE 5	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03	08	18	FR24	897 896,49	641 173,00	0,00	1
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	13	FR24	700 470,00	700 470,00	701 461,12	1
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	18	FR24	1 672 972,46	1 672 972,46	352 197,04	6
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	19	FR24	8 288 736,68	7 063 930,85	5 354 470,17	27
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	24	FR24	2 939 978,31	2 939 978,31	1 953 235,16	12
AXE 7	IEJ		103	01	07	07	08	08	18	FR24	42 198 891,09	42 198 891,09	15 720 364,07	1
AXE 8	FEDER	Plus développées	121	01	07					FR24	1 413 792,00	1 413 792,00	0,00	2
AXE 8	FEDER	Plus développées	123	01	07					FR24	58 000,00	58 000,00	0,00	1
AXE 9	FSE	Plus développées	121	01	07					FR24	834 000,00	834 000,00	0,00	1
AXE 9	FSE	Plus développées	123	01	07					FR24	8 600,00	8 600,00	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	AXE 6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 8	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	AXE 9	0,00		0,00	
---	-------	------	--	------	--

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
AXE 7	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'année 2016 a été consacrée à la planification des évaluations jusqu'en 2023 (évaluation ex-post). La section 12 du présent RAMO développe le travail mené sur l'accord cadre, la préparation et le lancement des évaluations. Sur l'année 2016, deux évaluations ont été réalisées :

- Suivi à 6 mois des participants aux actions de formation cofinancées par le FSE/IEJ
- Evaluation de mise en œuvre, incluant des focus par programme, permettant notamment de répondre aux exigences réglementaires sur l'implication du partenariat, l'impact des actions de communication et de sensibilisation et la prise en compte/ impacts des principes horizontaux.

Enquête à six mois :

L'évaluation du suivi à 6 mois du devenir des stagiaires aux formations professionnelles cofinancées par l'Initiative pour les l'Emploi des Jeunes (IEJ) et le Fonds Social Européen (FSE) poursuit plusieurs objectifs :

- Connaitre la situation des stagiaires des formations cofinancées FSE/IEJ 6 mois après leur sortie de formation et produire les indicateurs demandés par la Commission européenne ;
- Analyser la qualité des offres d'emploi et de l'emploi occupé ;
- Analyser la progression dans le parcours des stagiaires.

Elle concerne les stagiaires sortis de formation entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016. L'enquête s'est déroulée entre le 23 mars et le 17 avril 2017. 1 660 répondants ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 51%. Grâce aux quotas de passation et à un redressement statistique, sont représentatifs de la population mère.

Les résultats de cette évaluation sont présentés dans la section 5 du ce RAMO.

Evaluation de mise en œuvre : méthodologie et résultats

Cette évaluation pluri-fonds porte sur l'analyse de la mise en œuvre des programmes : PO FEDER-FSE, POI FEDER Loire, PDR FEADER

Une évaluation qui a permis d'analyser et proposer, le cas échéant des mesures correctrices garantissant une programmation : dynamique, performante et sécurisée.

La méthodologie appliquée s'est notamment intéressée :

- A la stratégie des programmes et modalités d'intervention fixées dans les PO
- Aux Instruments de mise en œuvre (AAP, Fonds d'investissement, marchés

publics...)

- A l'organisation interne et externe à l'Autorité de Gestion (ressources humaines, procédures...)
- Aux outils d'animation mobilisés (animation, suivi et reporting)
- A la gouvernance et modalités d'association du partenariat (instruction / gestion, concertation...)
- Aux éléments exogènes liés au contexte politique régionale (ou national) dans les domaines d'intervention pertinents dans lesquels s'inscrivent les Fonds européens

Pour alimenter les résultats, plusieurs investigations ont été réalisées :

- Des entretiens de visu avec l'ensemble des Directions et Services du Conseil Régional impliqués dans la mise en œuvre des programmes gérés (PO FEDER-FSE Centre Val de Loire, POI FEDER Loire, PDR FEADER Centre Val de Loire) par la collectivité régionale (21 entrevues) et un entretien avec le Directeur Général des Services
- Des entretiens avec les partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre des programmes (une quinzaine)
- Une enquête en ligne auprès de 309 bénéficiaires des fonds EU au titre du PO FEDER-FSE Centre Val de Loire et du POI FEDER Loire – 140 répondants (taux de retour de 45%)
- Des entretiens téléphoniques auprès de 12 porteurs de projets ayant «abandonné » avant le dépôt d'une demande de financement alors qu'ils avaient été accompagnés par les services de l'AG pour déposer une demande de financement EU
- Une analyse des documents de mise en œuvre et des données de programmation

A l'issue de cette phase d'investigation, voici les principaux constats qui ont été faits :

- Une gestion des fonds européens centralisée au sein d'une direction spécialisée (DEIN) qui répond aux besoins, aux obligations et constitue un point positif pour la programmation
- Des compétences et expertises présentes au sein de l'AG reconnues qui permettent au Conseil Régional d'assumer son rôle d'Autorité de Gestion
- Une volonté et une implication collective de l'ensemble des agents de l'AG pour permettre une programmation dynamique, performante et sécurisée
- Un dysfonctionnement majeur des systèmes d'information qui créent une surcharge de travail et impacte l'organisation. Cela entraîne de multiples conséquences: retards dans le traitement des dossiers, mise en difficulté auprès des porteurs de projets, difficulté de pilotage,...
- Un retard pris sur la mise en œuvre de certains axes qui pourraient avoir des impacts non négligeables (Axe urbain du PO FEDER-FSE, Projet Orléans-Châteauneuf sur le PO PDER-FSE, mise en place des instruments financiers sur l'axe 2)
- Une mobilisation des fonds européens qui mériterait d'être optimisée pour garantir un effet levier maximal et sécuriser la programmation
- Des critères de sélection des projets qui sont cohérents et pertinents avec les

objectifs et finalités recherchés par les programmes

Les recommandations seront travaillées en interne et notamment en associant l'ensemble des parties prenantes afin de vérifier leur opérationnalité. Elles devront également être analysées au regard des missions qui incomberont à l'Autorité de gestion dans cette seconde partie de programmation et des arbitrages réalisés dans la cadre de la révision du Programme.

Quelques pistes peuvent être énoncées et mise en œuvre autour des principes d'intervention, de l'organisation et des process, de l'animation, l'information et la communication :

- Définir une stratégie budgétaire plus marquée pour positionner les fonds européens sur des politiques publiques adaptées aux exigences des financements européens
- Relever les seuils minimum de financement pour assurer un ratio montant européen / coût de gestion acceptable
- Intégrer de manière plus systématique l'analyse des capacités financières et d'ingénierie de gestion des porteurs de projets,
- Insérer l'Option des Coûts Simplifiés plus systématiquement pour faciliter les justifications des dépenses de personnel
- Déployer les activités de contrôle interne afin d'identifier et d'anticiper des problèmes d'application de règles de gestion et la mise en place de bonnes pratiques
- Un travail de coordination avec les Directions Opérationnelles à consolider pour sécuriser le montage des projets et proposer un accompagnement de qualité aux porteurs de projets
- Résoudre, dans la mesure du possible, les problèmes techniques liés à la dématérialisation
- Disposer d'un dispositif de suivi et de pilotage automatique et en temps réel
- Retrouver des marges de manœuvre pour animer et accompagner les porteurs de projets
- Proposer un service d'ingénierie de projet

Un travail spécifique d'accompagnement/d'appui et d'animation auprès des partenaires régionaux pour valoriser les possibilités de financement et aider à l'appropriation des règles de gestion associées afin de renforcer le rôle de prescripteurs des acteurs du territoire.

5.5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Description générale de la mise en œuvre de l'IEJ

La Région Centre-Val de Loire a fait le choix de programmer l'intégralité des crédits IEJ disponibles dès le début de l'année 2015 de façon à démarrer le plus rapidement possible les actions.

Les opérations programmées au titre de l'IEJ sont constituées de marchés de formations professionnels dont les typologies sont les suivantes :

- 158 actions ciblées sur l'élaboration du projet professionnel, la découverte des métiers et l'acquisition des premiers gestes professionnels
- 424 actions visant l'obtention d'une qualification répertoriée au RNCP (Répertoire national de certification professionnelle).

Le coût total éligible après réajustement par voie d'avenant est de 35 419 193,25€ :

- Coûts pédagogiques : 26 184 958,64€,
- Rémunération des stagiaires : 9 234 234,61€.

Les ressources du projet sont constituées :

- de crédits IEJ pour 11 458 333,90€
- de crédits FSE de 11 458 333,90€
- de fonds propres de la Région à hauteur de : 12 502 525,45€

Le déroulement du projet est conforme aux prévisions. Au 31/12/2016, les opérations programmées ont bien toutes démarré permettant ainsi de constater la conformité des réalisations mesurées grâce au système de collecte et de restitution des indicateurs qui permet de renseigner les 12 indicateurs IEJ et 32 indicateurs FSE.

Parmi les indicateurs collectés, on note fin 2016 :

- 7918 bénéficiaires dont 3600 femmes et 4318 hommes ont intégré des actions de formation soit plus de 110% de la cible fixée à 7 150 pour une programmation de la maquette à hauteur de 100% au 31/12/2016.
- 7256 bénéficiaires à l'entrée en formation avaient un niveau de qualification égal ou inférieur au baccalauréat, représentant 92 % des entrées en formation confirmant ainsi la priorité donnée à ces publics dans la mise en œuvre du programme de la Région Centre-Val de Loire.

- 3310 participants ont obtenu une qualification au terme de leur participation.

Le pilotage du dispositif est réalisé en continu pour adapter les éléments financiers à la réalité des réalisations ainsi qu'à l'effectif des bénéficiaires NEETS réellement entrés sur le dispositif. A ce titre plusieurs avenants modificatifs ont été adoptés en comités de programmation. Enfin l'AG a participé à l'appel de fonds de juin pour 1 176 075,65 € et décembre 2016 pour 2 813 484,53 €.

De même, on note une bonne réalisation des dispositifs d'évaluation prévus, en particulier l'évaluation d'impact mutualisée entre la DGEFP et les régions qui a été publiée avec des résultats définitifs en juin 2016 ainsi que l'évaluation à 6 mois des résultats détaillée ci-après.

Enfin, le partenariat Etat-Région a été réalisé dans le cadre du plan d'action régional permettant notamment de bien distinguer les opérations des deux autorités de gestion et d'assurer un suivi du déroulement du programme dans le cadre des comités et de réunions bilatérales.

Résultats de l'évaluation sur le suivi à 6 mois du devenir des stagiaires en formation professionnelle

L'étude porte sur les jeunes NEET sortis de formation entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016 :

- 44% des participants aux actions de formation sont en emploi 6 mois après. Ce taux se rapproche de l'objectif ciblé de 51 et est équivalent aux résultats de l'enquête de 2015
- 0.4 % des participants exercent une activité d'indépendant 6 mois après la fin de leur participation, ce chiffre est plus faible que l'objectif ciblé pour 2023 dans le PO (1,5%) mais similaire à celui de l'année 2015 (0.3%) 42% des personnes défavorisées exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation, ce chiffre est en très légère hausse par rapport à l'année précédente (41%)
- 17% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage. Ce taux est nettement plus élevé que l'objectif de 2023 (10.7%). L'année précédente, le taux était de 24%, le résultat présente ainsi une baisse significative (-7 points), au profit des personnes en recherche d'emploi (39% dans la présente enquête contre 36% dans la précédente) ou dans une autre situation (4% dans la présente enquête contre 2% dans la précédente).

Concernant l'analyse de la qualité des offres d'emploi reçues :

- 40 % des offres reçues sont jugées de bonne qualité par les stagiaires, L'an passé, 43% des offres d'emplois à la sortie de formation étaient de bonne qualité et 56% de qualité moyenne. On observe ainsi une évolution de -3 points des offres de bonne qualité au profit des offres de qualité moyenne.

On constate une forte différence entre femmes et hommes puisque 51% des hommes ayant reçu une offre d'emploi estiment qu'elle était de bonne qualité contre 28% des

femmes. Dans 21% des cas il s'agit d'offres d'emploi en CDI pour les femmes contre 34% pour les hommes, dans 62% des cas à temps complet - contre 80% pour les hommes et dans 30% des cas avec un salaire supérieur au SMIC - contre 53% pour les hommes).

- 87% ont accepté l'offre d'emploi à leur sortie de formation. Les 13 % de répondants qui n'ont pas accepté cette proposition d'emploi ont reçu une offre qui était de qualité moyenne (70% d'entre eux contre 59% au sein de l'ensemble de la population de répondants). En revanche, aucun n'a reçu une offre jugée de mauvaise qualité. Ils déclarent également plus souvent que les autres que cette offre ne correspondait pas à leurs attentes (38 % des répondants qui n'ont pas accepté l'offre contre 14% de l'ensemble des répondants).
- 86% des offres correspondaient aux attentes des stagiaires – 82% à leur niveau de qualification, ces chiffres sont en légère baisse par rapport à l'enquête précédente (89% et 88% respectivement)

L'évaluation de la qualité de l'emploi a porté sur 727 personnes : (stagiaire en emploi 6 mois après la sortie de formation)

- 83% des emplois sont jugés de « bonne qualité ». A nouveau, la différence entre femmes et hommes est significative puisque 86% des hommes en emploi occupent un emploi estimé de bonne qualité contre 79% des femmes, de même, on observe des différences significatives selon le type de formation suivie avec 86% d'emploi de bonne qualité pour les personnes sortants d'une action de qualification contre 78% pour les personnes sortants d'une action d'insertion.
- 75% des emplois sont à temps complet et 24% à temps partiel (75% des temps partiels déclarent que ce temps partiel est subi), les femmes étant plus concernées par ce type de contrat (36%) associé à un salaire inférieur à 1000 euros net par mois (41% < 1000€ net par mois), ces chiffres sont quasi similaires à ceux de l'enquête précédente
- 75% des emplois correspondent exactement au niveau de qualification du stagiaire et 60% en lien avec la formation suivie. Ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année précédente (68% et 57% respectivement)

La progression de la situation des stagiaires entre la sortie de formation et leur situation à 6 mois montre une évolution favorable avec :

- Une progression de +17 points des participants en emploi ; 26% à la sortie et 44% à 6 mois
- Une progression de +8 points des participants en formation ; 5% à la sortie et 13% à 6 mois
- Une diminution très significative des participants en situation de recherche d'emploi sans être en formation (-24 points) : 63% à la sortie et 39% à 6 mois

L'évolution du taux d'actifs (participants en emploi, en formation ou en stage) est croissante. Ainsi, 6 mois après leur participation à l'action de formation, les participants en activité sont majoritaires (58% des participants). La part de participants en phase de stabilisation dans l'emploi ou d'insertion professionnelle a ainsi augmenté entre la sortie

de la formation et la situation à 6 mois (respectivement + 11 et + 6 points).

On notera en revanche que les participants en difficultés d'insertion professionnelle à 6 mois sont surreprésentés parmi :

- Les mineurs : 53% des mineurs sont en difficultés d'insertion à 6 mois contre 40% des jeunes de 18 à 21 ans et 35% des jeunes de 22 à 24 ans.
- Les faibles niveaux de qualification : cette variable est très significative puisque 46% des participants ayant un niveau primaire ou secondaire premier cycle sont en difficultés d'insertion à 6 mois contre seulement 28% des participants bénéficiant d'un niveau supérieur ou égal à Bac +2.
- Les personnes défavorisées : 41% des participants défavorisés sont en difficulté d'insertion contre 37% des participants favorisés.

La variable genre n'influe n'a pas d'influence.

Seulement 0,9% des participants étaient en stage 6 mois après la formation. Le stage est jugé de « bonne qualité » pour 10 personnes sur 14.

13% des participants étaient en formation (professionnelle et par voie scolaire) 6 mois après la sortie de formation :

- dans 66% des cas, la formation est en lien avec la précédente, dans 72% des cas les participants estiment qu'elle va leur faciliter ou leur a facilité l'intégration sur le marché de l'emploi.
- il s'agit dans plus d'un tiers des cas d'une formation permettant de se former à un métier et obtenir une certification (34 %) et pour un autre tiers de définir ou confirmer son projet professionnel (32%).
- au total, 54% des participants suivent une formation de bonne qualité et 25% une formation de qualité moyenne
- la différence entre femmes et hommes est à nouveau marquée mais dans un sens inversé puisque 59% des femmes suivant une formation suivent une formation considérée comme étant de bonne qualité contre 49% des hommes

*1660 questionnaires réalisés, avec un taux de retour de **51%** en ayant exploité tout le fichier disponible à raison de 20 tentatives d'appels.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

En matière de mise en œuvre des Objectifs spécifiques du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre, la problématique d'absence de programmation sur plusieurs axes et actions du DOMO repérée en 2015 a pu entraver de façon transverse la bonne réalisation du programme en 2016.

L'Autorité de Gestion a donc pris des mesures pour lancer la programmation sur ces axes.

En premier lieu, en étendant les dispositifs d'appels à projets et en rendant ceux-ci plus incitatifs, l'année 2015 ayant révélé une faible programmation sur le volet « entreprises », certains usages numériques ainsi que sur les actions soutenant les démonstrateurs en bâtiments et géothermie.

Ainsi pour dynamiser les engagements, l'Autorité de Gestion a lancé en 2016 de nouveaux Appels à projets accompagnés d'actions d'animations plus soutenues en s'appuyant sur les réseaux des partenaires du programme intervenant sur ces thématiques (Réseau Innovation Centre Val de Loire, ADEME, Espaces Info Energie, GIP RECIA...).

Cette méthodologie a nettement dynamisé l'attribution du FEDER pour les entreprises. L'appel à projets innovation a ainsi conduit au repérage de 28 projets et permis d'en programmer 23 pour un montant de FEDER de près de 6 300 000 euros. Le travail de repérage des projets d'investissement au sein des PME a lui aussi débouché sur l'engagement de 1 330 000 € de FEDER. Ce travail d'animation a eu pour autre conséquence d'alimenter la revue de projet et de révéler des besoins de financement accrus avec en corollaire l'apparition de tensions de financement sur des actions 4 (axe 1, projets de recherche, développement et d'innovation individuels des entreprises ayant un impact économique et social avéré sur le territoire régional) et 10 (axe 2, investissements productifs) principalement.

Sur le volet usage de l'axe 3, le lancement et la sélection des opérations conduit dans le cadre des appels à projets tiers lieux et MOOCS a permis de consommer l'enveloppe FEDER dédiée, de sélectionner 7 opérations et d'en programmer 4 en 2016, les autres opérations seront engagées en 2017.

Enfin, des appels à projets ont été publiés sur l'axe 4 « transition énergétique » sur les opérations « énergie renouvelable » et « bâtiments démonstrateurs ». Ces cahiers des charges ont conduit à la sélection d'opérations exemplaires sur l'ensemble des cibles visées. Cette démarche s'est donc révélée plutôt satisfaisantes sur les thématiques de la méthanisation et des bâtiments démonstrateurs où, pour ces derniers, un important portefeuille d'opérations potentielles a été repéré. En revanche, le niveau de programmation du volet géothermie a été décevant au regard des efforts d'animation

déployé – un agent dédié – et des modifications apportées au cahier des charges pour rendre le dispositif plus incitatif. Cette situation conduit l’Autorité de Gestion à réviser ses modalités et priorités de financement sur cet axe 4 au regard de la réalité des projets potentiels.

En second lieu, et concernant l’axe 5 qui soutient les opérations réalisées dans les quartiers sensibles et sur laquelle aucune programmation n’a été engagée, l’Autorité de Gestion a focalisé son action sur deux priorités. Il s’agissait d’abord de lever les difficultés d’éligibilités de certains acteurs pour permettre à la totalité des territoires cibles d’être Organismes Intermédiaires (19 communes ou EPCI sont éligibles). L’Autorité de Gestion a ainsi proposé la modification de la rédaction du Programme Opérationnel donnant ainsi aux communes ayant la compétence politique de la ville la possibilité de conclure les conventions de délégation de tâches. Les conventionnements ont ainsi été relancés sur la base de cet élargissement des Organismes Intermédiaires éligibles. D’autre part l’AG a procédé à une première consolidation des projets potentiels pour engager une programmation beaucoup plus importante en 2017 en nombre de projets et en volume de crédits.

Enfin, le volet instrument financier dont aucun crédit n’a été engagé en 2015 a fait l’objet d’un travail spécifique de l’AG. A ce titre il est nécessaire de tenir compte d’une réglementation complexe et non stabilisée au regard des guidances encore attendues de la Commission. Cette situation pose un réel problème de sécurité juridique pour l’Autorité de Gestion et les bénéficiaires potentiels.

Dans ce cadre, et sur les dispositifs d’appui aux entreprises de l’axe 2, trois Appels à Manifestation d’Intérêt ont été validés par le Comité de suivi et deux mobilisant des outils de fonds propres lancés en 2016. Ces derniers n’ont toutefois pas encore débouchés sur la conclusion d’un engagement au regard des retards de mise en œuvre des fonds et des nécessités de prendre en compte les nouveaux éléments réglementaires publiés. Par ailleurs, l’opportunité de réalisation des outils d’ingénierie financière sur les prêts d’honneur envisagés dans le Programme Opérationnel sera reposé par l’Autorité de Gestion au regard de l’évolution de la réglementation peu compatible avec les caractéristiques des structures gestionnaires potentiels et des bénéficiaires ultimes visés.

Sur l’axe 4, l’instrument financier ISOLARIS s’est révélé inéligible et la mobilisation des outils d’Ingénierie financière sera repensée au travers du futur Service Public Régional de l’Environnement dont les scénarios seront connus à la fin du premier semestre 2017. La garantie géothermie de son côté n’a pas pu être mobilisé faute de gros projets renvoyant ainsi aux difficultés structurelles de programmation des dossiers sur ce type d’opérations.

Pour le FSE, l’année 2016 a confirmé les difficultés de programmation portant sur l’illettrisme et l’appui à la création/reprise d’entreprise.

En effet, des financements régionaux pour le volet illettrisme et les crédits du FEDER pour la partie création reprise d’entreprise interviennent sur ces actions, la mobilisation du FSE n’a donc pas été possible. Ainsi, l’AG envisage une modification des maquettes financières pour réaffecter les crédits sur les dispositifs d’appui à la formation des demandeurs d’emploi sur lesquels il existe des tensions de financement au regard des

nombreux projets éligibles. Cette situation s'est traduite par le dépôt d'une demande de concours fin 2016 mobilisant près de 10 000 000 d'euros de FSE sur le programme de formation des demandeurs d'emploi.

Sur la partie IEJ, l'AG confirme les difficultés de gestion de ce programme liées aux délais courts de mise en œuvre et aux spécificités du programme (sélectivité des publics, indicateurs complémentaires). L'AG a pris en compte ces règles afin de sécuriser la réalisation du programme (dispositif de suivi spécifique des bénéficiaires, planification de l'évaluation et mutualisation de cette dernière avec l'Etat, vérification exhaustive du statut de NEETS) mais regrette que les clarifications sur la partie liée aux publics cibles (justification du statut de NEETS,) ne soient pas arrivées avant fin 2016, fragilisant ainsi le programme.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet de déplacement urbain et périurbain Orléans - Châteauneuf	2015FR16RFMP001	Soumis	170 000 000,00	170 000 000,00	2016, T4	31 déc. 2018	2016, T4	2020, T4		0,00	Conception	Finalisation du dossier de consultation inter service. Consultation de l'Autorité environnementale par un dossier de consultation inter service envoyé le 22/12/2016.	1 janv. 2019	L'ouverture de la ligne est prévue à fin 2021, fin 2022 solde des indicateurs, émission de GES et des rencontres de dépenses et remontée des résultats.

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

Le processus de mise en œuvre du grand projet de liaison ferroviaire Orléans Châteauneuf a été fortement accéléré par l'AG en 2016 sur deux points :

1 - Sur le volet planification, la programmation prévisionnelle des travaux a été mise à jour.

En effet, l'une des problématiques rencontrées dans le cadre du Grand projet Orléans-Châteauneuf est liée à l'impact du programme de sécurisation des passages à niveau, qui constitue une obligation réglementaire (loi Bussereau) dans le cadre des projets de rénovation de lignes ferroviaires existantes.

La définition de ce programme particulièrement sensible pour une ligne ferroviaire située en grande partie en zone périurbaine impacte les délais notamment les mises à jour des études d'avant-projet, la finalisation du dossier d'enquête publique et le lancement des procédures administratives.

Le glissement du calendrier réduit les marges de l'Autorité de Gestion notamment au regard des dates de fin du programme. SNCF Réseau a cependant transmis en décembre 2016 un calendrier actualisé et réaliste de conduite de l'opération avec une mise en service de la ligne différé à fin 2021.

Un repérage des zones de risques sur chacune des phases du projet permet de formaliser un calendrier autour des points suivants :

- exécution réglementaire du projet – délais d'enquête publique, mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique, de programmation du grand projet –
- élaboration des documents du dossier Grand Projet en lien avec JASPERS en vue de sa validation et de sa programmation -
- suivi opérationnel du projet et *reporting* physique et financier de l'opération.

Le volet lié au processus de validation du dossier par la Commission et de dépôt a été aussi mis en œuvre.

2 - l'analyse coûts-avantages a été lancée en 2016 pour une production des conclusions à la fin du 1er semestre 2017. Cette analyse est un élément central permettant d'apprécier la faisabilité économique du projet et l'effet des fonds européens sur la viabilité de l'opération. Elle a été conduite avec l'appui technique de l'équipe JASPERS advisory. L'équipe projet en charge de l'opération a programmé des réunions techniques et séances de travail régulières (mensuelles) ainsi que des comités de pilotage associant tous les acteurs techniques et institutionnels du projet (cadence trimestrielle).

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non concerné

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
-----------------	---

L'axe 1 "Une société de la connaissance" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 54 427 000€ :

- 1. A.1 "accroître l'investissement et les compétences dans les domaines de spécialisation",
- 1. B.1 "accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en Région Centre-Val de Loire",

Le cadre de performance de l'axe 1 est constitué de

- l'indicateur de réalisation SO01 "Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des DPS", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 11 829 300€ et une valeur cible à 2023 fixée à 78 862 000€.
- l'indicateur financier F001 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 1", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 29 166 652€ et une valeur cible à 2023 fixée à 108 854 000€.

En 2016, on note une forte accélération de la programmation, 35 projets pour un montant FEDER de 13.6M€, contre 3M€ en 2015.

Ainsi, au 31 décembre 2016, 16 563 625 € de FEDER ont d'ores et déjà été programmés sur l'axe 1. En conséquence, près de 38 millions d'euros de FEDER restent à programmer, dont 23 millions d'euros pour l'objectif spécifique 1.A.1. valorisant l'indicateur SO01.

Ainsi, ont notamment été financées des actions visant à fournir un environnement favorable aux entreprises dans leurs démarches d'innovation, et des projets de recherche, développement, et d'innovation individuels des entreprises ayant un impact économique et social avéré (Objectif stratégique 1.B.1.).

La programmation a été fortement soutenue par l'appel à projets innovation lancé en 2016 qui a permis de sélectionner 23 dossiers d'entreprises au titre du financement de projets d'innovation ou de recherche et développement pour un montant total de 6 367 987 euros de FEDER. Parmi les projets sélectionnés celui de la société HUARD qui vise à la mise sur le marché de caisses de transports de produits de haute technologie éco construite et recyclable non existants sur ce marché. Le montant FEDER mobilisé est de 300 984,40 €

La programmation de l'objectif spécifique 1.A.1 a débuté en 2016 avec des subventions FEDER accordées pour 5 projets (5M€ de FEDER) dans le cadre des investissements de recherche dans les domaines potentiels de spécialisation, mais également les programmes et projets de recherche dans les domaines potentiels de spécialisation.

Pour mémoire, Les Domaines potentiels de spécialisation (DPS) concentrent de manière préférentielle les mesures de soutien aux projets de recherche et de nature à générer le plus d'impact économique et social.

En Région Centre Val de Loire, et conformément à la stratégie de l'Union et à la Stratégie Régionale de l'innovation 2014/2020, 5 domaines de spécialisation ont été déterminés - Ingénierie et métrologie environnementales, Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique, conception de systèmes pour le stockage de l'énergie, efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments, TIC et services pour le tourisme patrimonial, sur lesquels les crédits de cet PI sont concentrés.

- Parmi les 5 projets les plus emblématiques programmés, on peut noter celui porté par le CERTEM. L'aide du FEDER programmé – 3 924 657 euros – vise à soutenir l'acquisition d'équipements de recherche, les équipes de chercheurs dédiés ainsi que des dispositifs de formation autour de la thématique des matériaux, procédés et systèmes pour la microélectronique de puissance et de l'énergie. Ce projet s'inscrit dans le DPS conception de systèmes pour le stockage de l'énergie.

Concernant le cadre de performance, la programmation de l'objectif spécifique 1.A.1 a permis de valoriser l'indicateur de réalisation SO01. Ainsi, si aucune opération n'est totalement réalisée au 31/12/2016, la base des projets programmés à cette date permet d'estimer que la valeur intermédiaire fixée pour 2018 et la valorisation du cadre de performance sera atteinte à hauteur de 87%.

Ces chiffres devront être consolidés à la réception des bilans par l'Autorité de gestion, attestant de la fin de réalisation des projets. La valeur de l'indicateur SO01 atteindrait sur la base des projets programmés au 31/12/2016 13% de la valeur cible fixée à 2023.

Le travail mené par l'Autorité de gestion dans le but d'identifier des projets potentiels pouvant être soutenus au titre du FEDER permet de remettre en perspective ces chiffres. En effet, au 31/12/2016, 24 projets étaient d'ores et déjà identifiés dans la revue de projet en vue d'être programmés sur l'objectif spécifique 1.A.1, pour un montant FEDER de 15,7M€. De même, 8 projets pour un montant FEDER de près de 10M€ sont à cette date en cours d'instruction par l'Autorité de gestion. L'ajout de ces projets potentiels à la programmation réelle permettrait de revaloriser l'indicateur SO01 à hauteur de 86% de la valeur 2018 et de 44.3% de la valeur cible 2023. Une des difficultés d'atteinte de la valeur cible est liée à la méthode de quantification qui est erronée compte tenu de la nature des porteurs de projet. En effet, la part FEDER est plus élevée que prévue (50% en moyenne contre 35% dans la méthode de quantification),

Concernant l'objectif spécifique 1.B.1, 19 projets ont été identifiés en revue de projet pour un montant FEDER de 5M€, et des projets à hauteur de 14,9M€ de FEDER étaient au 31/12/2016 en cours d'instruction par l'Autorité de gestion.

Ainsi, ces prévisions ajoutées à la programmation permettent de conclure, au niveau de

l'axe, à une valeur de l'indicateur financier F001 pour 2018 de 35,4M€ soit 122% de la valeur intermédiaire 2018 et une valeur à 2023 de 102,8M€ soit 94% de la valeur cible 2023. La réserve de performance serait alors débloquée.

Axe prioritaire

AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS

L'axe 2 "Une société porteuse d'emplois" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 18 823 447 € :

- 3. A.1 "améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises",
- 3. D.1 "Agir pour préserver l'emploi industriel et artisanal en Région Centre-Val de Loire",

Le cadre de performance de l'axe 2 est constitué de :

- l'indicateur de réalisation SO02 "Nombre de porteurs de projets de création reprises accompagnés", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 7 792 porteurs de projet création reprise et une valeur cible à 2023 fixée à 29 081 porteurs de projets création reprise.
- l'indicateur financier F002 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 10 087 216 € et une valeur cible à 2023 fixée à 37 646 894 €.

En 2016, on note une constance dans le rythme programmation : 41 projets ont été programmés pour un montant FEDER de 2,4 M€, contre 2,7 M€ en 2015.

Au 31 décembre 2016, 5 143 237,13 € de FEDER ont d'ores et déjà été programmés sur l'axe 2. En conséquence, près de 13,7 M€ de FEDER restent à programmer, dont 8,1 millions d'euros pour l'objectif spécifique 3.A.1. valorisant l'indicateur SO02.

Ainsi, ont notamment été financées des actions destinées à soutenir l'entrepreneuriat en faveur des publics sensibles et de l'entrepreneuriat féminin, des démarches d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises, démarches d'accompagnements d'entreprises....

Parmi les projets sélectionnés, celui de la couveuse d'entreprises ISMER dans le département du Loir et Cher. L'objectif est de donner aux porteurs de projets de création d'entreprise la possibilité de tester leur projet en grandeur réelle avant sa création afin d'en vérifier la viabilité économique. La spécificité de cette opération est de permettre à des publics dits sensibles, en l'espèce des demandeurs d'emploi et une majorité de femmes - 60 % des 50 bénéficiaires prévus - d'accéder aux dispositifs d'accompagnement personnalisés à la création d'entreprise et ainsi de créer de façon sécurisée leur entreprise. Ce projet qui se déroule sur l'année 2016 bénéficie d'un soutien de 34 472,54 € de FEDER représentant 30 % du coût total éligible du projet.

La programmation de l'objectif spécifique 3.A.1 a permis de valoriser l'indicateur de réalisation SO02. Ainsi, les opérations réalisées au 31/12/2016 ont permis de consolider la valeur réelle de l'indicateur SO02 à cette date, soit 23% de la valeur intermédiaire

fixée à 2018. La base des projets programmés, réalisés ou non encore terminés, permet d'estimer que la valeur intermédiaire fixée pour 2018 et la valorisation du cadre de performance sera atteinte à hauteur de 189%. Ces chiffres devront être consolidés à la réception des bilans par l'Autorité de gestion, attestant de la fin de réalisation des projets. La valeur de l'indicateur SO02 atteindrait sur la base des projets programmés au 31/12/2016, 50.6% de la valeur cible fixée à 2023.

Le travail mené par l'Autorité de gestion dans le but d'identifier des projets potentiels pouvant être soutenus au titre du FEDER permet de remettre en perspective ces chiffres. En effet, au 31/12/2016, 142 projets étaient d'ores et déjà identifiés dans la revue de projet en vue d'être programmés sur l'objectif spécifique 3.A.1, pour un montant FEDER de 6,7M€. De même, 81 projets pour un montant FEDER de près de 3,5 M€ sont à cette date en cours d'instruction par l'Autorité de gestion. L'ajout de ces projets potentiels à la programmation réelle, sous réserve d'un abondement de maquette et sans recalcul des valeurs des indicateurs, permettrait de revaloriser l'indicateur SO02 à hauteur de 425% pour la cible 2018 et de 176% de la valeur cible 2023. Ces chiffres sont à consolider lors de la réception des bilans attestant de la valorisation réelle de l'indicateur par les projets soutenus.

Concernant l'objectif spécifique 3.D.1, 78 projets ont été identifiés en revue de projet pour un montant FEDER de 4,8M€, et des projets à hauteur de 3,5 M€ de FEDER étaient au 31/12/2016 en cours d'instruction par l'Autorité de gestion.

Ainsi, ces prévisions ajoutées à la programmation permettent de conclure, au niveau de l'axe, à une valeur de l'indicateur financier F002 pour 2018 de 36,9M€ soit 366% de la valeur intermédiaire 2018 et une valeur à 2023 de 80,2M € soit 213% de la valeur cible 2023. La réserve de performance serait alors débloquée.

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
-----------------	--

L'axe 3 "Une société numérique, infrastructure, usages et mutualisation" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 36 340 000 € :

- 2. A.1 "accélérer le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en Région Centre-Val de Loire d'ici 2023 "
- 2. C.1 "développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique",

Le cadre de performance de l'axe 3 est constitué de

- l'indicateur de réalisation SO03 "Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 50 000 prises et une valeur cible à 2023 fixée à 201 500 prises.
- l'indicateur financier F003 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 3", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 19 474 087 € et une valeur

cible à 2023 fixée à 72 680 000 €.

En 2016, on constate que la programmation est lancée : 11 projets ont été engagés pour un montant FEDER de 1,4M€, contre 0.4M€ en 2015.

Au 31 décembre 2016, 1 816 389,78 € de FEDER ont d'ores et déjà été programmés sur l'axe 3. En conséquence, près de 34,5 millions d'euros de FEDER restent à programmer, dont 29,7 millions d'euros pour l'objectif spécifique 2.A.1. valorisant l'indicateur SO03.

Ainsi, ont notamment été financées des actions s'intégrant dans le cadre de E-Santé, E-éducation, E-administration, Tiers lieux (objectif spécifique 2.C.1).

Parmi les projets les plus emblématiques celui porté par ISOA 18 « COORDINATION DES SOINS OSTEO-ARTICULAIRES DANS LE CHER ». Sélectionné dans le cadre de l'appel à projet E santé visant à soutenir les projets innovants en termes d'utilisation des TIC dans le domaine de la santé, le projet repose sur le déploiement de solutions de télémédecine destinées aux patients de l'ensemble du département du Cher de soins rhumatologiques. Il permet le développement des coopérations avec les hôpitaux et implique des synergies entre les acteurs de santé (y compris les secteurs sociaux et médico-sociaux) par la création d'un réseau de professionnels volontaires pour organiser une Communauté Territoriale de Santé. Il répond ainsi aux objectifs de réduction des inégalités d'accès aux soins en s'appuyant sur les outils numériques existants en région Centre-Val de Loire. Cette opération innovante déployée sur 3 années bénéficie d'une aide du FEDER de 300 000 euros.

La programmation de l'objectif spécifique 2.A.1 n'a pas encore débuté en 2016. Toutefois les projets sont bien identifiés et cadrés. La programmation est envisagée pour fin 2017.

L'indicateur de réalisation SO03 n'a donc, au 31/12/2016, pu être valorisé.

Le travail mené par l'Autorité de gestion dans le but d'identifier des projets potentiels pouvant être soutenus au titre du FEDER permet de remettre en perspective ces chiffres. En effet, au 31/12/2016, 5 projets étaient d'ores et déjà identifiés dans la revue de projet en vue d'être programmés sur l'objectif spécifique 2.A.1, pour un montant FEDER de 24,8M€. De même, 1 projet pour un montant FEDER de près de 4,9 M€ est à cette date en cours d'instruction par l'Autorité de gestion. L'ajout de ces projets potentiels à la programmation réelle permettrait de revaloriser l'indicateur SO03 à hauteur de 104% de la valeur intermédiaire 2018 et 100% de la valeur cible 2023.

Concernant l'objectif spécifique 2.C.1, 22 projets ont été identifiés en revue de projet pour un montant FEDER de 2,8 M€, et des projets à hauteur de 2,5 M€ de FEDER étaient au 31/12/2016 en cours d'instruction par l'Autorité de gestion.

Ainsi, ces prévisions ajoutées à la programmation permettent de conclure, au niveau de l'axe, à une valeur de l'indicateur financier F003 pour 2018 de 39,1 M€ soit 201% de la valeur intermédiaire 2018 et une valeur à 2023 de 162 M€ soit 222,9% de la valeur cible 2023. Si ces prévisions de programmation se réalisent, la réserve de performance devrait être débloquée.

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
-----------------	--

L'axe 4 "La transition vers économie à faible teneur en carbone" est composé de trois objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 55 002 000 € :

- 4.A.1 "augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique"
- 4. C.1 "réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics"
- 4.E.1 "réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'axe Orléans-Châteauneuf",

Le cadre de performance de l'axe 4 est constitué :

- de l'indicateur de réalisation CO12 : Longueur totale de ligne ferroviaire reconstruite ou modernisée
- de l'étape clé de mise en œuvre K001 "Nombre d'études techniques préalables à la réalisation des travaux sur l'axe Orléans-Châteauneuf", avec une valeur intermédiaire 2018 et une valeur cible 2023 toutes deux fixées à 25 études.
- de l'indicateur financier F004 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 4", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 29 474 786 € et une valeur cible à 2023 fixée à 110 004 000 €.

En 2016, on constate que la programmation est lancée : 8 projets ont été engagés pour un montant FEDER de 1,8 M€, contre 0,6 M€ en 2015.

Au 31 décembre 2016, 2 406 342 € de FEDER ont d'ores et déjà été programmés sur l'axe 4. En conséquence, près de 52,6 millions d'euros de FEDER restent à programmer, dont 39,6 millions d'euros pour l'objectif spécifique 4.E.1(Grand projet Orléans Châteauneuf) valorisant l'indicateur K001.

Ainsi, ont notamment été financées des actions visant à l'accompagnement, animation, ingénierie et observation - Efficacité énergétique ainsi que les démonstrateurs- efficacité énergétique.

Dans ce cadre le projet de la commune rurale d'Athée sur Cher est à souligner. Le FEDER a été programmé en appui d'un démonstrateur en énergie renouvelable par Géothermie. Le projet vise à mettre en place un système de chauffage par géothermie sur nappes. Le caractère innovant de l'opération réside dans la mutualisation de la production de chaleur concernant une partie de ses bâtiments communaux se trouvant à proximité de la mairie. Ainsi la mise en place d'une "boucle d'eau" sur forages géothermiques pour alimenter 4 pompes à chaleur sur 4 bâtiments (mairie, restaurant scolaire, salle des fêtes, école primaire) est novateur dans la région de par son aspect « réseau ». En parallèle, la réhabilitation de ces bâtiments est prévue pour atteindre une performance énergétique globale en classe C. Ce caractère innovant et global du projet intégrant ENR et bâtiment a conduit à la sélection de cette opération et à la mobilisation de 149 000 € de FEDER représentant 40% du coût total éligible.

La programmation de l'objectif spécifique 4.E.1 n'a pas encore débutée en 2016 suite à

un glissement de calendrier de l'unique projet porté par cet objectif spécifique : La ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf. L'indicateur de réalisation K001 n'a donc pas encore pu être valorisé. Cependant, le cadrage fin du projet permet d'ores et déjà de conclure à l'atteinte des valeurs intermédiaire 2018 et cible 2023.

Concernant les objectifs spécifiques 4.A.1, et 4.C.1, 23 projets ont été identifiés en revue de projet pour un montant FEDER de 3,7 M€, et des projets à hauteur de 4,6 M€ de FEDER étaient au 31/12/2016 en cours d'instruction par l'Autorité de gestion.

Ainsi, ces prévisions ajoutées à la programmation permettent de conclure, au niveau de l'axe, à une valeur de l'indicateur financier F004 pour 2018 de 20,8 M€ soit 70% de la valeur intermédiaire 2018 et une valeur à 2023 de 211,9 M€ soit 193% de la valeur cible 2023. La réserve de performance ne pourrait être débloquée.

Axe prioritaire

AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES

L'axe 5 "La solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 9 000 000 € :

- 3. A.2 "accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit",
- 4. C.2 "réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à leur profit",

Le cadre de performance de l'axe 5 est constitué de :

- l'indicateur de réalisation CO31 "Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 1200 ménages et une valeur cible à 2023 fixée à 4000 ménages.

- l'indicateur financier F005 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 5", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 4 822 971 € et une valeur cible à 2023 fixée à 18 000 000 €.

Au 31 décembre 2016, 200 000 € de FEDER ont été programmés sur l'axe 5. L'opération programmée a pour but de requalifier deux villages d'entreprises situés en quartier prioritaire de la politique de la ville pour en faire un pôle d'entreprises permettant d'accompagner le parcours résidentiel des jeunes entreprises de l'agglomération. Le projet de réhabilitation vise le réaménagement et la mise en accessibilité pour accueillir la pépinière, l'espace coworking et les services mutualisés. L'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (passage en BBC) est réalisée concomitamment.

En conséquence, près de 8,8 millions d'euros de FEDER restent à programmer, dont 6,9 millions d'euros pour l'objectif spécifique 4.C.2. valorisant l'indicateur CO31.

La programmation de l'axe 5 a débuté en 2016 dans le cadre des opérations d'investissement dans les structures d'accueil d'entreprises (objectif spécifique 3.a.2),

notamment en raison des problématiques posées par cet axe évoquées au sein des sections 3 et 6 du présent Rapport Annuel de Mise en Œuvre.

L'absence de programmation sur l'objectif spécifique 4.C.2 a pour principale conséquence la non valorisation de l'indicateur CO31 et le faible état d'avancement de la certification impactant l'indicateur financier et conditionnant le déblocage de la réserve de performance.

Ainsi, la valeur de l'indicateur financier F005 pour 2018 est de 897 896 € soit 19% de la valeur intermédiaire 2018 et une valeur identique à 2023 soit 5% de la valeur cible 2023.

Axe prioritaire

AXE 6 - UNE SOCIÉTÉ
APPRENANTE ET INCLUSIVE

L'axe 6 "Une société apprenante et inclusive" est composé de trois objectifs spécifiques pour une enveloppe FSE globale de 49 703 217 € :

- 10.III.1 "consolider et améliorer l'accès à la qualification des apprentis en région Centre et plus particulièrement pour les jeunes préparant des formations de niveau V (CAP) à III (BTS)"
- 10.III.2 "Améliorer les services des opérateurs de l'orientation, les conditions de leur réussite et leur coordination pour faire en sorte que l'ensemble du territoire régional fonctionne sous label « service public régional de l'orientation »
- 10.III.3 "améliorer les compétences et la qualification des demandeurs d'emploi en région Centre",

Le cadre de performance de l'axe 6 est constitué

- de l'indicateur de réalisation CO01 "chômeurs, y compris chômeurs de longue durée", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 1341 chômeurs et une valeur cible à 2023 fixée à 10 006 chômeurs.
- de l'indicateur financier F006 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 6", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 19 976 433 € et une valeur cible à 2023 fixée à 99 406 434 €.

En 2016, 17 projets ont été engagés pour un montant FSE de 2,5 M€, contre 4 M€ en 2015.

Au 31 décembre 2016, 6 613 295 € de FSE ont d'ores et déjà été programmés sur l'axe 6. En conséquence, près de 43 millions d'euros de FSE restent à programmer, dont 34 millions d'euros pour l'objectif spécifique 10.III.3. valorisant l'indicateur CO01.

Ainsi, ont notamment été financées des actions qualité adaptées aux besoins des apprentis, actions de professionnalisation des équipes CFA ainsi que des actions relevant du Service Public Régional de l'Orientation (Objectifs spécifiques 10.III.1 et 10.III.2).

La programmation de l'objectif spécifique 10.III.3 n'a pas été lancée en 2016 en raison de la priorisation effectuée sur l'Axe 7 du Programme Opérationnel (voir section 3 du

présent RAMO). En conséquence, l'indicateur de réalisation CO01 n'a pas pu être valorisé au 31/12/2016.

Le travail mené par l'Autorité de gestion dans le but d'identifier des projets potentiels pouvant être soutenus au titre du FSE permet de remettre en perspective ces éléments. En effet, au 31/12/2016, 8 projets étaient d'ores et déjà identifiés dans la revue de projet en vue d'être programmés sur l'objectif spécifique 10.III.3, pour un montant FSE de 39,4 M€, entraînant de fait la consommation intégrale de l'enveloppe financière attribuée à cet objectif spécifique. L'ajout de ces projets potentiels à la programmation réelle, sous réserve d'un abondement des crédits et sans recalcul des indicateurs, permettrait de valoriser l'indicateur CO01 à hauteur de 211 % de la valeur cible 2023.

Concernant les objectifs spécifiques 10.III.1 et 10.III.2, 45 projets ont été identifiés en revue de projet pour un montant FSE de 6,6 M€, et des projets à hauteur de 8,5 M€ de FSE étaient au 31/12/2016 en cours d'instruction par l'Autorité de gestion.

Ainsi, ces prévisions ajoutées à la programmation permettent de conclure, au niveau de l'axe, à une valeur de l'indicateur financier F006 pour 2018 de 13,5 M€ soit 68% de la valeur intermédiaire 2018 et une valeur à 2023 de 111,2M€ soit 112% de la valeur cible 2023.

Axe prioritaire

AXE 7 - ACCOMPAGNER LES
JEUNES VERS L'EMPLOI

L'axe 7 "Accompagner les jeunes vers l'emploi" est composé d'un seul objectif spécifique : 8.II.1 "accroître le nombre de jeunes NEET en sorties positives (- de 26 ans) (emploi - nouvelle formation)", pour une enveloppe globale de 23 142 672 € financés à 50% d'IEJ et à 50% de FSE.

Le cadre de performance de l'axe 7 est constitué de l'indicateur de réalisation CO01 FSE "Chômeurs, y compris chômeurs de longue durée", avec une valeur intermédiaire 2018 fixée à 7150 chômeurs et une valeur cible à 2023 identique. Il est également constitué de l'indicateur financier F007 "Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 7", avec une valeur intermédiaire 2018 et une valeur cible 2023 fixées à 34 714 008 €.

Au 31 décembre 2016, la totalité de l'enveloppe de l'axe 7 était programmée.

Ainsi, ont notamment été financées des formations préparant aux métiers.

Cette programmation a permis de valoriser l'indicateur de réalisation CO01. Ainsi, si aucune opération n'est totalement réalisée au 31/12/2016, la base des projets programmés à cette date permet d'estimer que la valeur intermédiaire fixée pour 2018 et la valorisation du cadre de performance sera atteinte à hauteur de 110%.

Au niveau de l'axe, la valeur de l'indicateur financier F007 pour 2018 et 2023 est de 42 M€ soit 123% de la valeur intermédiaire 2018 et de la valeur cible à 2023.

Axe prioritaire	AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER
-----------------	---------------------------------------

L'axe 8 "Assistance technique FEDER" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FEDER globale de 6 273 000€ :

- N°1 "favoriser l'émergence de projets et la visibilité de l'action de l'union européenne sur le territoire régional"
- N°2 "simplifier le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel",

La programmation de l'axe 8 n'impacte pas le cadre de performance.

La programmation de l'axe 8 a débuté en 2016 avec 3 projets pour un montant FEDER de 0,7 M€.

Au 31 décembre 2016, 735 896 € de FEDER ont été programmés sur l'axe 8. En conséquence, près de 5,5 millions d'euros de FEDER restent à programmer.

Ainsi, ont notamment été financées des actions menées dans le cadre du pilotage, du suivi et de la gestion des fonds européens tel que le portail "Nos aides en lignes" ou des actions visant à communiquer sur le Programme opérationnel (réalisation d'objets de communication).

Cette programmation a permis de valoriser les indicateurs de réalisation SO10 à SO15. Le projet relatif à la communication s'est achevé au 31/12/2016, la remontée de dépenses a ainsi été envoyée au 1er trimestre 2017. Le projet relatif au pilotage des fonds s'achèvera en juin 2017.

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	-------------------------------------

L'axe 9 "Assistance technique FSE" est composé de deux objectifs spécifiques pour une enveloppe FSE globale de 2 380 000 € :

- N°3 "favoriser l'émergence de projets et la visibilité de l'action de l'union européenne sur le territoire régional",
- N°4 "simplifier le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel",

La programmation de l'axe 9 n'impacte pas le cadre de performance.

La programmation de l'axe 9 a débuté en 2016 avec 2 projets pour un montant FSE de 0,8 M€.

Au 31 décembre 2016, 842 600 € de FSE ont été programmés sur l'axe 9. En

conséquence, près de 1,5 millions d'euros de FEDER restent à programmer.

Ainsi, ont notamment été financées des actions menées dans le cadre du pilotage, du suivi et de la gestion des fonds européens tel que le portail "Nos aides en lignes" ou des actions visant à communiquer sur le Programme opérationnel (réalisation d'objets de communication).

Cette programmation a permis de valoriser les indicateurs de réalisation SO10 à SO15. Le projet relatif à la communication s'est achevé au 31/12/2016, la remontée de dépenses a ainsi été envoyée au 1er trimestre 2017. Le projet relatif au pilotage des fonds s'achèvera en juin 2017.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

- **En matière d'égalité hommes-femmes** des projets ont été soutenus au titre d'actions s'inscrivant notamment dans le cadre
 - de l'axe 2 : création/reprise d'entreprise : soutien à l'entrepreneuriat féminin, actions collectives pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
 - de l'axe 6 et de l'axe 7 : professionnalisation des acteurs via le service public régional de l'orientation (développement de la mixité des métiers), formation professionnelle des demandeurs d'emplois (facilitation des femmes aux parcours diversifiés de la formation)
- **En matière d'égalité des chances et de non-discrimination** des projets ont été soutenus au titre :
 - de l'axe 2 : dans le cadre de la création – reprise d'entreprise auprès des publics dits «fragiles » ou éloignés de la création/reprise d'entreprise (demandeurs d'emplois ...)
 - de l'axe 4 et prochainement de l'axe 5 : via la rénovation énergétique des logements qui permettra de lutter contre la précarité énergétique des ménages
 - de l'axe 6 et de l'axe 7 : où les actions de formation visent les personnes les plus en difficultés dans l'accès à la formation tout au long de la vie (initiale et professionnelle) et / ou éloignés du marché de l'emploi : personnes en situation de handicap (adaptation des dispositifs de formation ...), les jeunes NEET, faibles niveaux de qualification ...

Dans le cadre de la sélection des projets, les membres du Comité de suivi via l'adoption des méthodes et critères de sélection des opérations, se sont attachés à ce que soit pris en compte, lors de l'instruction des projets l'égalité hommes-femmes et à la lutte contre les discriminations. La cohérence des actions soutenues avec les principes horizontaux et la sélection des projets sur leur capacité à contribuer à l'atteinte de ces derniers a ainsi été actée.

De manière opérationnelle, cela s'est concrétisé par :

- la prise en compte de ces principes comme critères de sélection des projets dans l'ensemble des cahiers des charges des Appels à Projet : « *Les opérations doivent être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.* »
- la complétude d'un questionnaire par les bénéficiaires relatif à la prise en compte des principes horizontaux dans leur projet au moment du dépôt de la demande de subvention. Ce formulaire permet de qualifier le niveau de prise en compte de chaque principe sur la base d'une grille de notation commune. A minima, les porteurs de projets doivent joindre au formulaire renseigné en ligne, la liste des pièces justificatives ou les pièces elles-mêmes si celles-ci sont disponibles et s'engagent, dans le cas contraire, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir l'ensemble des pièces manquantes au moment du CSF. Ces pièces justificatives pourront faire l'objet d'un contrôle au moment des visites sur place.
- la sensibilisation auprès des bénéficiaires à la prise en compte de l'ensemble des objectifs transversaux dans le cadre des réunions d'information ou outils de communication / d'accompagnement (guide du porteur de projet et du bénéficiaire : fiche technique dédiée)

Enfin, il est à noter que le partenariat est composé notamment d'organisations chargées de promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité, en vue d'associer les organes chargés de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes à l'ensemble de la préparation et de l'exécution des programmes.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

Chaque programme opérationnel et chaque projet mis en œuvre avec des fonds européens structurels d'investissements (FESI) doivent prendre en compte le principe de développement durable énoncé à l'article 8 règlement (UE) n° 1303/2013 , ce qui renvoie à : la protection environnementale, l'utilisation rationnelle des ressources, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la biodiversité, la résilience face aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques.

Dans le cadre du Programme Opérationnel, l'Autorité de Gestion s'est attachée à soutenir des projets s'inscrivant dans des objectifs de développement durable, notamment :

- isolation des bâtiments et logements
- innovation / recherche dans le cadre des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS) portant sur les technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des filières et métrologie environnementale pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles.
- Appui à la structuration des filières industrielles et artisanales pour favoriser la transition énergétique
- Démonstrateurs en énergies renouvelables

Ainsi, au-delà des actions soutenues, dans le cadre de la sélection des projets, les membres du Comité de suivi via l'adoption des méthodes et critères de sélection des opérations, se sont attachés à ce que soit pris en compte, lors de l'instruction des projets, le développement durable. La cohérence des actions soutenues avec les principes horizontaux et la sélection des projets sur leur capacité à contribuer à l'atteinte des principes horizontaux a ainsi été actée par l'ensemble du partenariat.

De manière opérationnelle, cela s'est concrétisé par :

- la prise en compte de ce principe comme critère de sélection des projets
- dans l'ensemble des cahiers des charges des Appels à Projet (AAP) : ex AAP - Expérimentations autour de la création et de l'animation de lieux de créativité mutualisés et d'espaces de co-working & FabLabs/HackerSpace dénommés Tiers-Lieux - page 5 : « *Les opérations doivent être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.* »
- en rajoutant **pour certaines actions, des critères de sélection** en lié au Plan Climat Energie Régional (PCER) et au Schéma Régional Air Climat Energie (SRCAE).
 - la complétude d'un questionnaire par les porteurs de projet relatif à la prise en compte des principes horizontaux dans leur projet au moment du dépôt de la demande de subvention. Ce formulaire permet de qualifier automatiquement le niveau de prise en compte de chaque principe sur la base d'une grille de notation commune. A minima, les porteurs de projets doivent joindre au formulaire renseigné en ligne, la liste des pièces justificatives ou les pièces elles-mêmes si celles-ci sont disponibles et s'engagent, dans le cas contraire, dans le cadre du bilan d'exécution, à fournir l'ensemble des pièces manquantes au moment du CSF. Ces pièces justificatives pourront faire l'objet d'un contrôle au moment des visites sur place.
 - la sensibilisation auprès des porteurs de projets à la prise en compte de l'ensemble des objectifs transversaux dans le cadre des réunions d'information ou outils de communication / d'accompagnement (guide du porteur de projet et du bénéficiaire : fiche technique dédiée)

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
AXE 4	8 986 191,02	16,34%
Total	8 986 191,02	3,52%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Depuis le début de la programmation, l'ensemble des partenaires a été associé à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PO FEDER-FSE et plus particulièrement dans le cadre des comités de programmation et des comités de suivi inter-fonds.

Les rencontres ont permis d'examiner l'exécution et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs du Programme et d'adopter des cadres réglementairement définis ou tout autre document clé à la mise en œuvre du PO.

Ainsi, en 2015 (février et octobre), les partenaires ont pu approuver dans le cadre des comités de suivi : le règlement intérieur, le plan d'évaluation et de suivi, la stratégie de communication, les critères et modalités de sélection des opérations dont la validation des Appels à projets lancés en 2015 (méthanisation, bâtiments, géothermie, e-santé, tiers-lieux numériques).

En 2016, les acteurs du partenariat ont été invités aux 7 comités de suivi inter fonds (avec consultation écrite) qui se sont déroulés en janvier, février, mai, juin, septembre novembre et décembre. Ces comités ont permis de valider le cahier des charges de plusieurs appels à projets (géothermie, méthanisation, innovation, tiers-lieux, bâtiments démonstrateurs), d'actualiser la liste des membres du comité de suivi (en intégrant les autorités urbaines régionales en tant qu'organisme intermédiaire pour l'axe urbain du PO FEDER-FSE, la DRFIP et l'Association des Maires de France), de tirer le bilan de la programmation 2015 en adoptant le RAMO ou encore de valider certaines modifications du PO et du DOMO PO FEDER/FSE.

Par ailleurs, le partenariat a été impliqué dans la sélection des dossiers via les comités de programmation qui s'est réuni à sept reprises en 2015 et 12 fois en 2016.

Dans la mesure du possible, l'Autorité de gestion a organisé des temps d'échanges avec les bénéficiaires. Ainsi, en 2015, les membres du comité de programmation ont visité le technopole de Lahitolle à Bourges dédié à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.

Le partenariat, à l'issue d'un comité de suivi en 2015, a été invité à échanger avec la Commission européenne sur les opportunités de financement pour la recherche et l'innovation et visiter des équipements de recherche soutenus par le FEDER : projet Helios (chambre de simulation atmosphérique) et plateforme CERTEM (microélectronique du futur).

En mai 2016, le comité de suivi a accueilli des bénéficiaires de fonds structurels autour de la thématique jeunesse : un jeune agriculteur, un centre de formation à destination des NEET etc. Ces derniers ont ainsi pu témoigner de leurs expériences et projets.

Enfin, un certain nombre de partenaires (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, Etablissements de recherche, Réseau associatif ...) a été convié à un temps d'échanges et d'information avec la Région Centre-Val de Loire sur l'opportunité de financement offertes par les FESI. En effet, l'animation (actions de sensibilisation, mise en réseau, accompagnement...) fait partie des actions relevant des partenaires du programme. Ils ont pour mission de garantir la transparence sur la mobilisation des crédits communautaires et d'assurer la visibilité des actions soutenues par l'UE au plus grand nombre pour susciter l'émergence de projets et sécuriser l'attribution des fonds.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Les échéances des évaluations inscrites dans le plan d'évaluation pour l'année 2016 ont été respectées avec le lancement d'une évaluation de mise en œuvre et du suivi à 6 mois des participants aux actions de formation cofinancées par le FSE et l'IEJ.

Les évaluations ont été préparées en 2016 et lancées début 2017. Les éléments d'analyse portent jusqu'à 2016 inclus. Pour répondre à ses questions et conformément au plan d'évaluation, la Région a délégué la conduite de ces travaux à un prestataire externe.

Plusieurs outils inscrits dans le plan d'évaluation, et que la Région a veillé à respecter ont été déployés pour répondre aux questions évaluatives : analyse documentaire, exploitation des données de la programmation, enquête en ligne auprès des bénéficiaires, entretiens auprès de toutes les directions opérationnelles concernées par les fonds européens et des partenaires régionaux etc.

Au regard du nombre important d'évaluations à conduire par l'Autorité de Gestion dans le cadre du PO, du POI et du PDR, et afin de faciliter les procédures de passation des marchés publics, la Région a fait le choix de mettre en place un accord cadre plurifonds. Toutes les évaluations relatives aux FESI sont inscrites dans ce document, décomposée en 8 lots thématiques (environnement, économie, recherche ...) et permettant la transversalité des évaluations entre programmes. Cet outil est un levier important pour gagner en efficacité et ainsi respecter au mieux les calendriers inscrits dans le plan d'évaluation.

L'année 2016 a été fortement concentrée sur la définition et la mise en place de cet accord cadre via l'analyse des offres et la notification des marchés.

Concernant l'évaluation de mise en œuvre, les questions évaluatives inscrites dans le plan d'évaluation ont été reprises et d'autres ont été ajoutées/ reformulées (efficacité de l'organisation pour répondre aux prérequis européens, des modalités d'animation et implication du partenariat, de l'organisation et des outils pour sécuriser les données, des actions de communication etc.).

La méthode utilisée et la synthèse des résultats sont présentés dans la section 4 du présent RAMO.

Concernant le suivi à 6 mois du devenir des participants aux actions de formation cofinancées par le FSE/IEJ, le périmètre concerne les jeunes de moins de 26 ans, sortis entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016. Conformément aux règlements européens, cette évaluation doit être réalisée annuellement. Des enquêtes téléphoniques ont donc été menées sur la base d'un questionnaire travaillé avec le prestataire.. Les exigences en termes d'échantillonnage ont été respectées avec une population mère de 3900 participants, et un taux de 1660 répondants.

La méthode utilisée et la synthèse des résultats sont présentés dans la section 4 du présent RAMO.

Conformément au plan d'évaluation, le pilotage (identification des besoins, écriture du

cahier des charges ...) et le suivi des évaluations a été assuré par le Service Pilotage et Coordination au sein de la Direction Europe, International et Numérique.

Dans un objectif de capitalisation et d'ajustement de la programmation les parties prenantes et notamment les directions de la Région, telles que la Direction de la Formation Professionnelle pour le suivi à 6 mois, impliquées sur les sujets évalués ont été associées tout au long des travaux.

A ce stade, il est encore tôt pour assurer le suivi des résultats des évaluations, mais plusieurs actions pourraient être envisagées dans les prochains mois :

- diffusion à toutes les parties prenantes des opérations concernées par l'évaluation réunions et/ou des groupes de travail pour assurer le suivi des recommandations.

L'objectif est que chaque acteur puisse dans un premier temps s'imprégner des résultats des évaluations et des pistes d'amélioration qui seront établies. Puis dans un second temps, travailler sur la mise en place de nouvelles actions en vue de respecter les recommandations établies..

En termes de diffusion des résultats, les rapports finaux d'évaluation sont présentés en comité de suivi afin d'informer ses membres des résultats des travaux et des suites à donner. Les résultats seront également rendus publics sur le site internet d'information sur l'Europe en région Centre-Val de Loire : www.europeocentre-valdeloire.eu.

Toutes les évaluations inscrites dans le plan d'évaluation pour l'année 2017-2018 seront préparées et travaillées en amont afin de respecter le calendrier. Les questions évaluatives et les méthodes de collecte de données seront partagés avec les acteurs en charge des politiques publiques soutenues.

Ainsi, par exemple, des travaux préparatoires pour l'évaluation d'impact de la mise en place du Service Public Régional d'Orientation, cofinancé par le FSE seront lancés au cours de l'année de 2017, afin de préparer au mieux l'évaluation d'impact de 2019.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

La Région Centre-Val de Loire a choisi de mettre en place une stratégie d'information et de communication homogène entre les 3 programmes gérés en son sein (PO FEDER/FSE - POI FEDER Loire - PDR FEADER).

Cette dernière est organisée en 3 temps :

- La production d'outils d'information et d'accompagnement à destination des porteurs de projets (2014-2016) dites phase « pédagogique » d'information
- La valorisation de projets pour susciter l'intérêt du grand public, phase dans laquelle les relations de presse nouées seront fortement mobilisées (à partir de 2017)
- La valorisation des résultats et des impacts des projets soutenus (fin de programmation)

Premières réalisations présentées par type de mesures d'information et de

publicité

Les outils et support d'information et de communication ont été réalisés en ce début de programme, répondant aux exigences communautaires et à la stratégie de communication.

Cette première période de programmation s'est articulée essentiellement autour de la production d'outils d'information, de communication et d'accompagnement pour :

- Informer, sensibiliser et accompagner les bénéficiaires potentiels et effectifs
- Sensibiliser et appuyer les partenaires régionaux dans leur mission de relais d'information sur les possibilités d'intervention de la politique de cohésion en région Centre-Val de Loire.

Plusieurs types de mesures ont été mises en œuvre :

- Supports d'information et outils de communication
 - Une charte graphique et deux signatures ont été formulées pour porter les actions et les supports de communication : « l'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous » et « l'Europe c'est ici, l'Europe c'est maintenant »
 - Un site internet interfonds
 - Des objets publicitaires FESI (300 mugs, 1000 stylos, 500 clés USB ...) distribués notamment aux porteurs de projets et partenariat
 - Une plaquette de présentation du PO FEDER/FSE en 1 500 exemplaires pour informer les bénéficiaires potentiels et appuyer les partenaires dans leur mission de relais d'information
 - Un clip vidéo de présentation des opportunités de financement et des impacts sur le territoire régional
- Mise en place des relations presse
 - Diffusion de 8 communiqués de presse « Interfonds » à l'issue des Commissions permanentes du Conseil régional (présentation de projets financés)
 - Invitations des journalistes lors des événements importants : ex. visite du technopôle de Lahitolle lors du comité de programmation interfonds du 16 juin 2015 à Bourges, témoignages de bénéficiaires au cours du comité de suivi du 18 mai 2016 à Blois etc.
- Evènements d'information et de sensibilisation auprès des porteurs de projets et têtes de réseaux : séminaires, événement annuel de communication, rencontres thématiques territorialisées, conférence de presse, comités de suivi et de programmation
- Outils et actions d'accompagnement
 - Rédaction d'un guide du porteur de projet interfonds
 - Rédaction d'un Document annuel De Mise en Œuvre (DOMO) précisant par action soutenue les critères de sélection des projets et modalités de financement (taux d'intervention, dépenses éligibles ...)
 - Elaboration d'un kit de communication (modèles d'affiche, de panneaux, rappel des obligations de publicité...) mis à disposition des partenaires pour les appuyer dans leurs obligations de publicité

Réunions d'information et d'accompagnement à destination des porteurs de projets organisées par la Région ou ses partenaires

Zoom sur le site internet

Le site Internet des fonds européens : www.europeocentre-valdeloire.eu est le point d'entrée unique dédié aux fonds européens et à l'action européenne. Il permet d'informer les porteurs de projets sur les programmes européens et les politiques régionales, d'apporter une information aux bénéficiaires des fonds européens, de fournir des offres de services aux porteurs de projets et les appuyer dans leurs obligations de gestion et notamment de publicité et offre un accès à un extranet et au portail des aides dématérialisées depuis janvier 2016.

Parmi les pages, outils et documents ressources disponibles sur le site, un moteur de recherche est proposé aux porteurs de projets pour les aider à identifier facilement les opportunités de financements européens adaptées à leur projet. Pour obtenir des informations de 1er niveau, une adresse mail a été créée « PO-FEDER-FSE@regioncentre.fr et les noms et coordonnées des différents interlocuteurs sont précisés dans les différentes pages du site. Tous les appels à projets sont publiés en ligne ainsi que les documents de référence indispensables à la gestion des projets (guide du porteur de projet, plaquette de présentation du programme, programme opérationnel , DOMO etc.). Enfin, des exemples de projets sont fréquemment valorisés.

Au-delà des comités de suivi et de programmation, le site internet est aussi le moyen d'informer le grand public de l'avancement de la programmation (publication des Rapports Annuels de Mise en Œuvre, des chiffres clés à chaque trimestre).

Après un an d'existence, un bilan de fréquentation a été réalisé. On constate un élargissement de l'audience du site depuis octobre 2015 avec un accroissement régulier du nombre de visites jusqu'à la période estivale à partir de laquelle on observe ensuite une réduction du nombre de visites (943 visites entre le 15/08/16 et le 06/09/16 contre 2 076 entre le 15/05/16 et le 15/06/16). Sur les 3 derniers mois de l'année 2016, près de 5 000 pages sont visités par mois ce qui représente en moyenne 1 600 visites chaque mois sur le site. Environ 50% de ces visites sont de nouvelles visites.

Premiers résultats constatés des mesures d'information et de publicité

A ce stade de la programmation, il est délicat de se prononcer sur les résultats des mesures d'information et de publicité. Une enquête auprès des bénéficiaires potentiels et effectifs du PO FEDER/FSE conduite dans le cadre d'une évaluation de mise en œuvre donne toutefois des premières tendances. Sur cette première période de programmation, 60% des bénéficiaires potentiels et effectifs interrogés ont le sentiment d'être suffisamment informés sur les programmes européens.

Globalement, la pertinence des outils/ actions de communication et la qualité de l'accompagnement proposé par la Région Centre Val de Loire et ses partenaires est souligné par les répondants à l'enquête. Les réunions de sensibilisation et d'information des porteurs de projets sont le type d'actions le plus apprécié et le mieux noté en termes d'accessibilité, de complétude et de clarté de l'information par les bénéficiaires. La qualité de la communication avec les services en charge de leur accompagnement et la pertinence des échanges ont également été soulignées. Toutefois, une part importante des bénéficiaires n'a pas connaissance de l'existence de ces outils. Ces résultats interrogent sur la phase de diffusion des outils/supports de communication qui gagnerait à être réexaminée et améliorée en associant davantage les partenaires régionaux ou

réseaux d'information européens.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le développement urbain durable est soutenu dans le cadre de l'axe 5 « la solidarité avec les quartiers urbains les plus défavorisés ». Celui-ci est adossé à la politique de la ville, à travers les contrats de ville qui constituent une approche intégrée du développement des quartiers prioritaires, apportant des réponses aux enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, économique et d'approche environnementale.

19 territoires sont concernés en Région Centre-Val de Loire, EPCI ou Communes porteurs d'un Contrat de ville.

Afin de formaliser le soutien inscrit dans le Programme Opérationnel à cette approche intégrée, des conventions de délégation de tâches avec ces territoires ont été ou vont être signées afin de les désigner « autorités urbaines ». Fin 2016, 6 conventions ont été signées. La Région Centre-Val de Loire a choisi de soutenir au sein des quartiers prioritaires 2 types de projets : les opérations d'investissement (construction/rénovation) dans les structures d'accueil des entreprises et les programmes de rénovation thermique du parc social afin de contribuer à la lutte contre la précarité énergétique, la diminution de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

En 2016, le projet de création d'un pôle d'entreprises LE LAB porté par la Communauté d'agglomération de Blois a été programmé. Il s'agit de requalifier deux villages d'entreprises situés en quartier prioritaire de la politique de la ville pour en faire un pôle d'entreprises permettant d'accompagner le parcours résidentiel des jeunes entreprises de l'agglomération. L'approche intégrée est mesurée à travers la mise en œuvre des Contrats de ville. L'état d'avancement de ces derniers est contrasté, notamment du fait de la prise en compte de nouveaux principes : désormais le contrat de ville est établi à l'échelle intercommunale, ce qui permet d'intégrer plus globalement les problématiques des quartiers prioritaires (développement économique, habitat) et un partenariat plus large.

Le renforcement du rôle de l'échelon intercommunal dans la gouvernance du contrat créé une difficulté supplémentaire pour certains territoires (en particulier les plus petits où seule la commune centre abrite un quartier prioritaire). Ce changement d'échelle s'est accompagné d'une complexification administrative, telle que l'élaboration des protocoles de préfiguration, source de délais importants. La place des citoyens étant au cœur des contrats de ville, la mise en place des conseils citoyens s'est engagée selon des modalités très différentes en fonction des territoires. Au 1er septembre 26 conseils citoyens étaient installés. Le retard dans la réalisation de l'axe urbain du Programme Opérationnel reflète le temps de mise en œuvre de ces contrats. Ainsi, à la complexité administrative du Contrat de ville s'ajoute celle de l'axe urbain du PO, à travers la signature des conventions de délégation de tâches qui n'a pu être menée avec l'ensemble des EPCI, notamment car la compétence « politique de la ville » est restée du domaine de certaines communes ce qui a nécessité une révision du Programme

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

Plusieurs actions ont été mises en place pour accompagner les services instructeurs et les bénéficiaires dans la bonne gestion des fonds européens.

Au sein de l'Autorité de gestion, l'accompagnement des services s'est formalisé par différentes actions :

1. Formations sur la mise en œuvre de la programmation : pilotage par les résultats, contrôles, évaluation, aides d'état, appui au montage de projets...
2. Elaboration et suivi, mise à jour de procédures et de documents d'appui :

- guide des procédures détaillant la piste d'audit
- Vademecum : des éléments méthodologiques et réglementaires utiles au montage des projets, à leur instruction et à leur paiement, par thématique (marchés publics, éligibilité des dépenses et des ressources.)
- documents de gestion type (rapport d'instruction, convention, demande de paiement, rapport de contrôle de service fait) et de modèles de courriers.

3. Sessions d'échanges régulières afin de coordonner la gestion des fonds, réunissant l'ensemble des services programmes et d'appui de l'Autorité de gestion. Elles ont notamment pour objectifs :

- d'informer les agents des informations/ évolutions en matière de réglementation, de gestion
- d'échanger sur des bonnes pratiques
- de formaliser la norme interne sur la base des règlements et guidances
- de répondre à leurs interrogations
- Ainsi, ont été organisés 7 réunions des services instructeurs et 12 groupes de travail thématiques (aides d'Etat, marchés publics, éligibilité des dépenses et des ressources, opération collaborative)

4. Instauration d'un intranet mettant à disposition des agents les textes de référence de la programmation, les documents d'appui, les modèles de documents de gestion et de courriers, les textes réglementaires, la jurisprudence applicable par thématique, et les outils de communication.

L'accompagnement des bénéficiaires des fonds s'est concrétisé par :

- L'élaboration de guides et documents d'appui :
 - guide du porteur de projet interfonds qui propose des informations sur les programmes et leurs objectifs ainsi que des éléments d'informations sur le cycle de vie d'un projet
 - Document de Mise en œuvre : précisant par action soutenue les critères de sélection des projets et modalités de financement (taux d'intervention, dépenses éligibles ...)
 - Kit de communication : (modèles d'affiche, de panneaux, rappel des obligations de publicité...) pour les appuyer dans leurs obligations de publicité

- la création d'un site d'information générale sur les programmes européens en Région Centre-Val de Loire (www.europeocentrevaldeloire.fr)
- la mise en place de sessions d'information / formation :
 - réunions auprès des potentiels porteurs de projets et structures relais
 - réunions de bénéficiaires par fonds pour présenter la convention et les éléments attendus pour les remontées de dépenses
 - accompagnement suite à l'ouverture du portail Nos Aides En Ligne pour le dépôt des demandes en ligne : réunions d'information, rédaction de fiches procédures...

Enfin, une assistance a été apportée aux services instructeurs et aux bénéficiaires dans l'usage des systèmes d'information utilisés par la Région pour la gestion des fonds européens (Synergie, Progos, Portail Nos Aides en Ligne, Gestion Electronique des Documents) :

- Rédaction de guides d'appui : guide retraçant le processus de gestion d'une subvention européenne, du dépôt au contrôle de service fait.

Mise en place d'un « service après-vente » pour résoudre les incidents dus à des erreurs de manipulation, des dysfonctionnements techniques ou à l'évolution des outils.

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Non concerné

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Non concerné

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non concerné

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Non concerné 2017

RAMO 2019 & Rapport final de mise en oeuvre

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES
— CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Non concerné 2017

RAMO 2019 & Rapport final de mise en oeuvre

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU
RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

Non concerné 2017

RAMO 2019 & Rapport Final de mise en oeuvre

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Notice explicative suite observations CE	Résumé à l'intention des citoyens	4 oct. 2017		Ares(2017)49219 41	Notice explicative	9 oct. 2017	nguefore
Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	4 oct. 2017		Ares(2017)49219 41	Résumé citoyen	9 oct. 2017	nguefore
Rapport sur les instruments financiers	Résumé à l'intention des citoyens	26 juin 2017		Ares(2017)49219 41	Rapport sur les instruments financiers	9 oct. 2017	nguefore
Enquête à 6 mois	Résumé à l'intention des citoyens	26 juin 2017		Ares(2017)49219 41	Enquête à 6 mois	9 oct. 2017	nguefore
Evaluation FSE/IEJ - Synthèse de l'enquête à 6 mois	Résumé à l'intention des citoyens	26 juin 2017		Ares(2017)49219 41	Synthèse enquête à 6 mois	9 oct. 2017	nguefore

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.

Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers

Au 31 décembre 2016, aucune programmation concernant les instruments financiers n'a été enregistrée pour la Région Centre-Val de Loire.

Cette dernière a réalisé un travail important sur les dispositifs de sélection, de gestion et de suivi des instruments financiers, ainsi que sur la réglementation. Elle a néanmoins rencontré des difficultés présentées dans la section 6 du Rapport Annuel de Mise en Œuvre sur les difficultés rencontrées lors de la programmation et les mesures prises pour y faire face.